82.7
S678

82.7
S678

COLONISATION

DU

LAC TEMISCAMINGUE

ET DU

LAC KIPPEWA

PAR

La Société de Colonisation du Lac Témiscamingue

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

Mgr L'ARCHEVEQUE D'OTTAWA et Mgr L'EVEQUE DE PONTIAC

PUBLIÉ PAR LE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA
A OTTAWA

1888

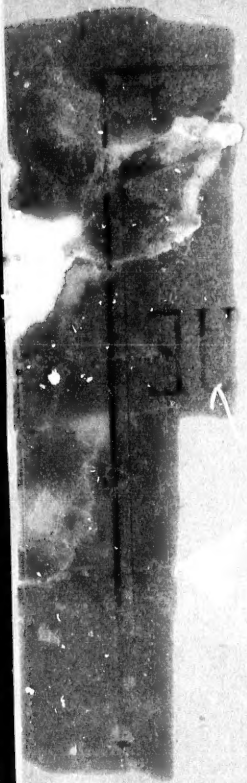

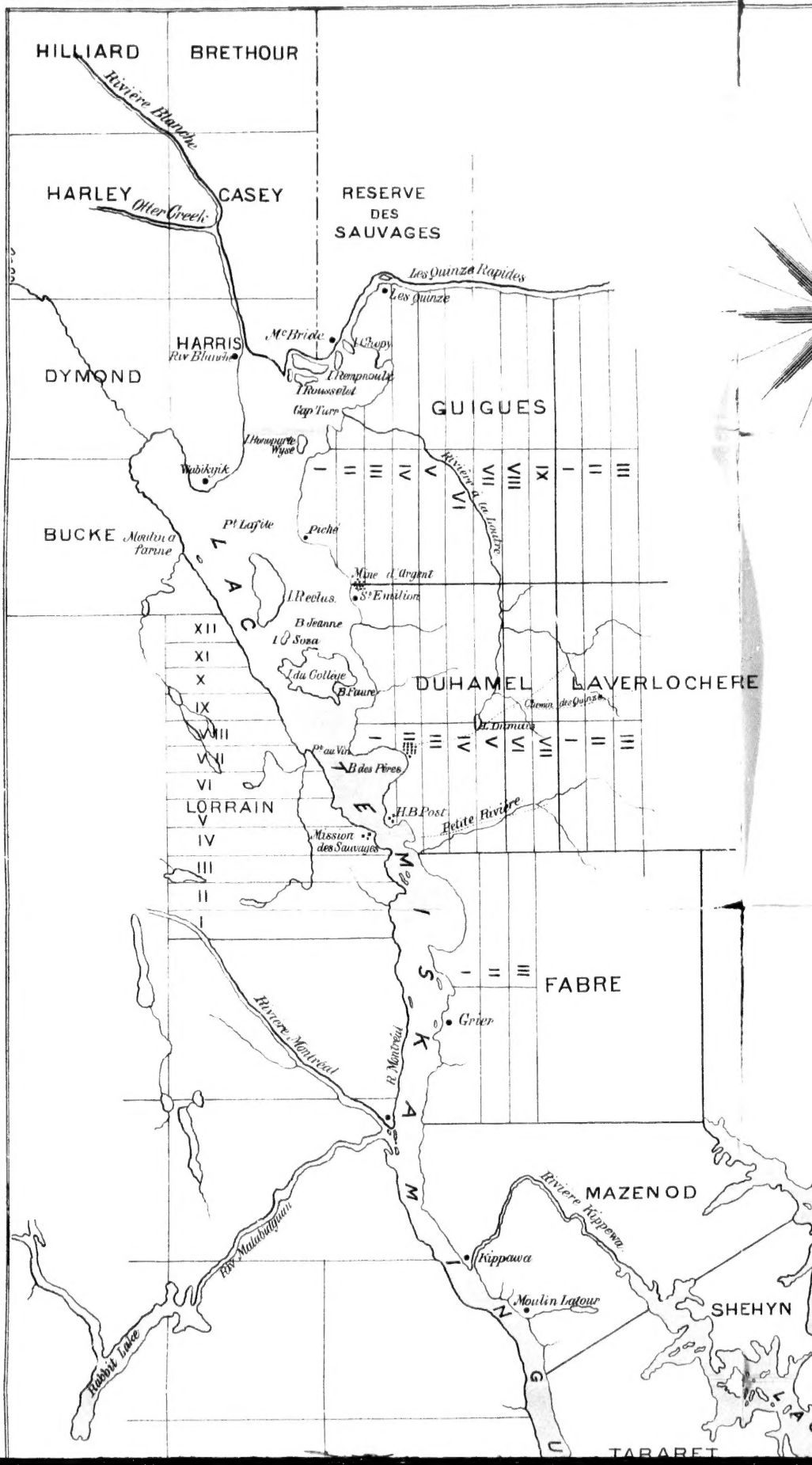
HILLIARD
BRETHOUR
Rivière Blanche
HARLEY
CASEY
Otter Creek
RESERVE DES SAUVAGES
Les Quinze Rapides
Les Quinze
HARRIS
Riv Blanche
McBride
I. Chopy
I. Rempnoule
I. Rousselet
Cap Turr
DYMOND
GUIGUES
I. Bonaparte Wyse
Wabikyik
Rivière à la Loutre
BUCKE
Moulin à farine
Pt Lafite
Piché
LAC TEMISKAMINGUE
Mine d'Argent
St Emilion
I. Reclus
B. Jeanne
I. Soza
I. du Collège
B. Faure
DUHAMEL
LAVERLOCHERE
Chemin des Quinze
H. Dumais
Pt au Vin
B. des Pères
LORRAIN
H.B. Post
Petite Rivière
Mission des Sauvages
FABRE
Grier
Rivière Montréal
R. Montréal
MAZENOD
Rivière Kippewa
Kippawa
Moulin Latour
SHEHYN
Riv Malabulguau
Rabbit Lake
TABARET

Nord Vrai
RLOCHERE
CARTE
DES
LACS TEMISKAMINGUE ET KIPPAWA.
ET DE PARTIE DE LA
RIVIERE OTTAWA.
ECHELLE 4 MILLES AU POUCE
ENOD
SHEHYN
LAC
ABARET

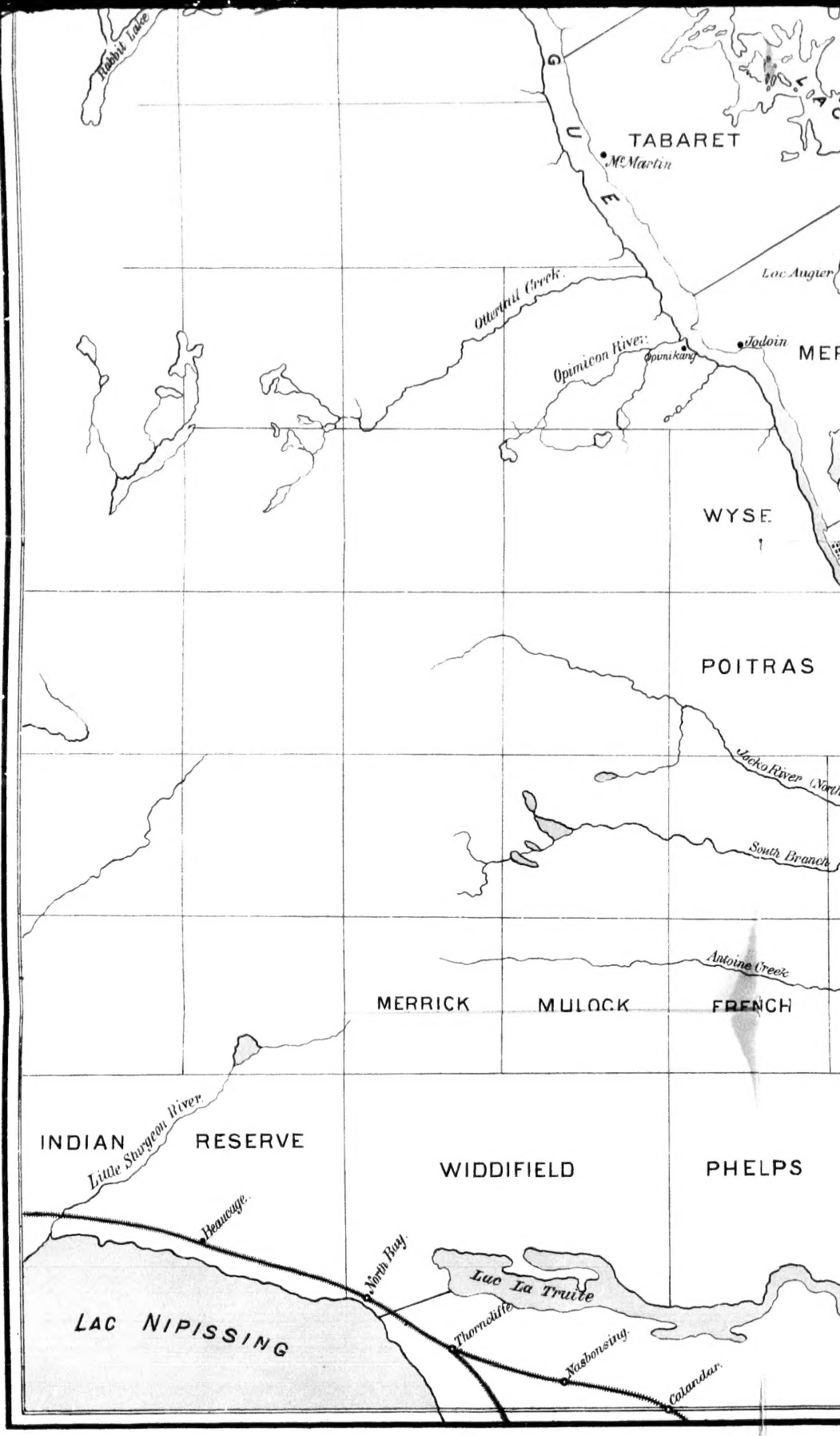

Rabbit Lake
G U E
TABARET
McMartin
Lac Augier
Otterhill Creek
Opimicon River
Opimikang
Jodoin
MER
WYSE
POITRAS
Jocko River (North
South Branch
Antoine Creek
MERRICK
MULOCK
FRENCH
INDIAN
RESERVE
Little Sturgeon River
WIDDIFIELD
PHELPS
Beaucage
North Bay
Lac La Truite
LAC NIPISSING
Thorncliffe
Nasbonsing
Calandar

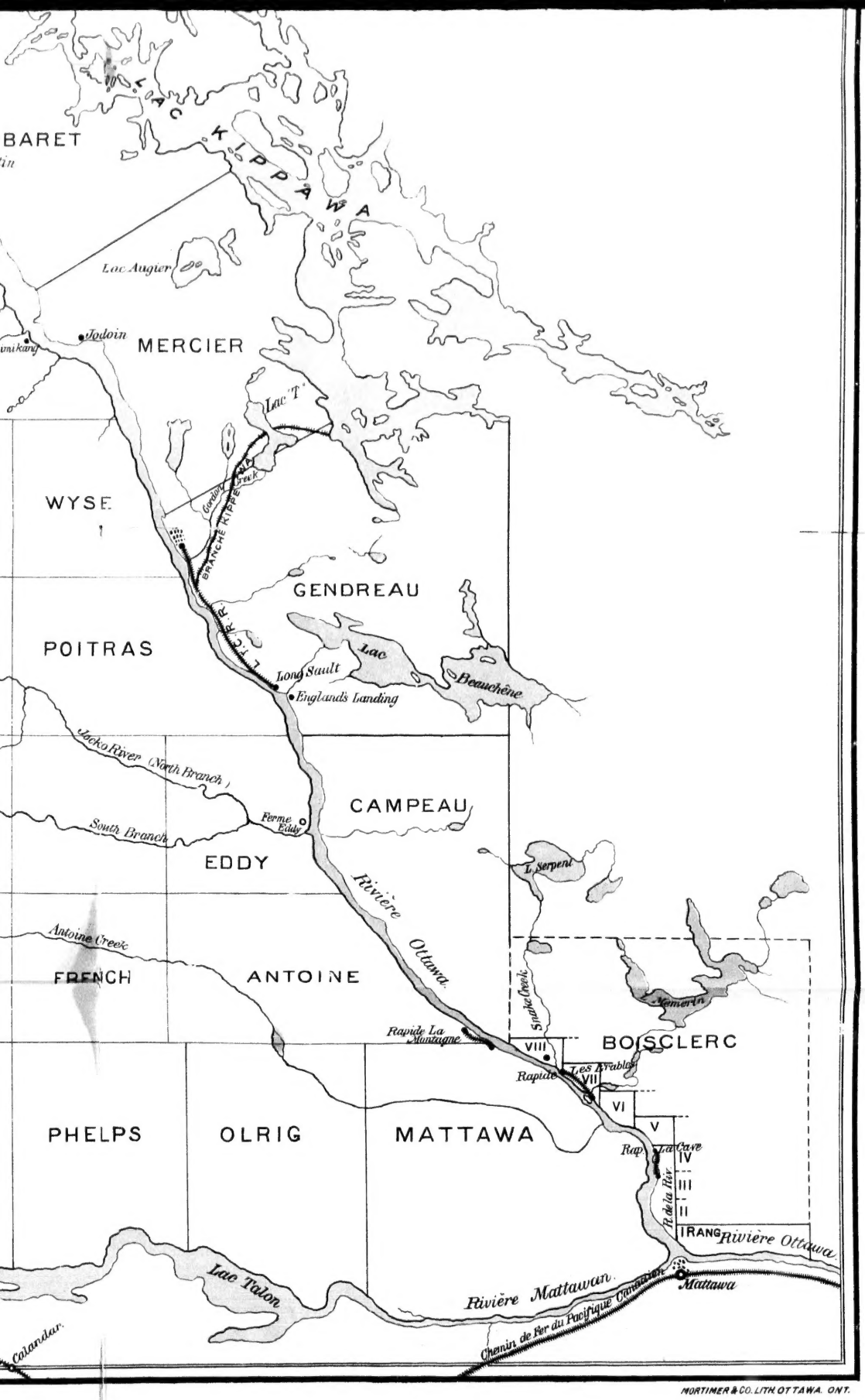

MORTIMER & CO. LITH. OTTAWA. ONT.

L

La

G477
30022

COLONISATION

DU

LAC TEMISCAMINGUE

ET DU

LAC KIPPEWA

PAR

La Société de Colonisation du Lac Témiscamingue

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

Mgr L'ARCHEVEQUE D'OTTAWA et Mgr L'EVEQUE DE PONTIAC

PUBLIÉ PAR LE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA
A OTTAWA

1888

BUREAU DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

DEPUIS SA FONDATION.

1885

PRÉSIDENT : Rev. Père P. E. Gendreau, O.M.I., procureur du Collège d'Ottawa.

VICE-PRÉSIDENT : P. H. Chabot, marchand, Ottawa.

DIRECTEURS : Rév. Père P. U. Poitras, O.M.I., supérieur de la mission de Mattawa ; A. Laperrière, employé civil, Ottawa ; F. R. E. Campeau, chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulcre, Ottawa ; Alph. Benoit, employé civil, Ottawa ; Chs. Desjardins, échevin.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER : J. L. Olivier, département des postes.

1886

Le même bureau fut réélu à l'unanimité.

1887

PRÉSIDENT : Rév. Père P. E. Gendreau, O.M.I.

VICE-PRÉSIDENT : M. le Chevalier F. R. E. Campeau.

DIRECTEURS : Rév. Père P. U. Poitras, O.M.I., A. Laperrière, L. J. Casault, L. Dubé, P. Rivet.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER : J. L. Olivier.

1888

PRÉSIDENT : Rév. Père P. E. Gendreau, O.M.I.

VICE-PRÉSIDENT : M. le Chevalier Campeau.

DIRECTEURS : M. le juge L. A. Olivier, Rév. Père P. U. Poitras, Dr F.-X. Valade, P. H. Chabot, Chs. Desjardins.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER : J. L. Olivier.

TEMISCAMINGUE

Le nom de *Temiscamingue*, donné à ce lac, par les Indiens, premiers habitants de ce pays, signifie dans leur langue, *eau profonde*. En effet c'est le plus profond et le plus grand de tous les lacs qui se trouvent sur le parcours de la rivière Ottawa. Il a 75 milles de longueur, sur une largeur de un à dix milles et est navigable d'un bout à l'autre. Sa superficie est de 330 milles et il est à 612 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ce lac fait dans toute sa longueur la ligne de division entre les provinces d'Ontario et Québec.

Ses principaux tributaires sont du côté d'Ontario, la *rivière Blanche*, qui se jette dans la tête du lac et est navigable pour de petits bateaux à vapeur sur une longueur de 25 milles, ce qui forme avec le lac Témiscamingue, une navigation non interrompue de 100 milles, la *rivière Montréal*, l'affluent le plus considérable en étendue et en volume du côté d'Ontario, cette rivière n'est qu'une suite de chutes et de rapides, et se jette dans le lac, 12 milles plus bas que l'ancienne mission. La rivière *Metapidgiwan*, qui décharge le lac Tamagami, situé à 18 milles dans l'est. Ce lac est appelé à devenir un poste important, par les riches mines d'or que les Sauvages viennent d'y découvrir, et dont quelques marchands de Mattawa ont commencé l'exploitation malgré la difficulté des communications pour y arriver.

Dans la province de Québec, il y a la rivière des *quinze*, qui n'est autre que la rivière Ottawa, ainsi appelée dans cet endroit à cause des quinze cascades superposées les unes aux autres à courte distance.

Quelques géographes ont dit que le lac Témiscamingue était la source de l'Ottawa, ils ont fait erreur. La rivière prend sa source à la hauteur des terres, près de la source du St Maurice, et a déjà roulé ses eaux sur un parcours de 500 milles avant d'arriver au lac Témiscamingue.

Cette rivière, une des plus belles de la province de Québec, a depuis sa source à la hauteur des terres, jusqu'à son embouchure

dans le St Laurent, à Ste Anne du bout de l'île, une longueur totale de près de 1000 milles, dont plus de la moitié est navigable.

Les autres principales rivières, qui après avoir arrosé d'immenses terrains propres à la colonisation, viennent se jeter dans le lac Témiscamingue, sont la rivière à la *loutre*, qui arrose la partie sud-ouest du canton Guigues. Cette rivière a une largeur moyenne de 100 pieds et est navigable sans interruption sur un parcours de 9 à 10 milles, pendant une partie de l'été.

La *petite rivière* qui longe une vallée dont la qualité du sol n'est pas inférieure à ce qu'il y a de mieux dans nos belles paroisses, est aussi navigable pour de petits bateaux à vapeur, sur une longueur de 4 milles pendant une partie de la saison. Elle traverse le canton *Duhamel* et une partie de *Laverlochère.*

La rivière *Kippewa*, sépare en deux parties presque égales le canton Mazenod, cette rivière a déjà une longueur de près de 100 milles lorsqu'elle vient tracer son chenal en serpentant dans le lac Kippewa, qu'elle décharge dans le lac Témiscamingue.

Nous reviendrons plus tard sur la région du Kippewa, le *Gordon creek*, qui après avoir traversé les cantons *Mercier* et *Gendreau*, vient se jeter au pied du lac, près du terminus du chemin de fer Témiscamingue.

Sans compter les nombreux ruisseaux qui de distance en distance apportent leur contingent au lac et qui contribuent largement à faciliter la descente des billots, on conçoit facilement que cette vaste région est abondamment arrosée.

M. J. C. Langelier, dans sa brochure *Le Nord* nous dit :

" La vallée arrosée par les eaux qui forment le lac Témiscamingue est d'environ 350 milles de longueur et sa largeur excède 150 milles, ce qui forme une superficie de 52,500 milles carrés. Cette vallée, d'un sol généralement très fertile, est couverte en partie de riches forêts qui fournissent au commerce les immenses quantités de bois qu'on exporte chaque année de la province."

CLIMAT.

Le lac Témiscamingue, placé entre les 47 et 48ième degrés de latitude, est plus au sud que le lac St Jean et sur la même latitude que Rimouski. C'est le point habité le plus à l'ouest de la province de Québec. Il est constaté que plus nous avançons vers l'ouest, plus le climat d'une même latitude s'adoucit. Des observations faites avec soin durant l'année 1845-46 au lac Témisca-

mingue par le facteur de la compagnie de la baie d'Hudson, au lever du soleil, le midi et au coucher du soleil, donnent le tableau suivant de la température moyenne de cette localité :

Janvier	9° 23	Juillet	67° 28
Février	18° 44	Août	65° 58
Mars	24° 41	Septembre	53° 39
Avril	39° 04	Octobre	40° 83
Mai	49° 35	Novembre	25° 97
Juin	62° 75	Décembre	17° 68

Moyenne pour l'année	38° 58
do do les 3 mois d'hiver	15° 02
do do do du printemps	38° 58
do do do d'eté	65° 25
do do do d'automne	40° 07

Ces chiffres assurent une température moyenne qui diffère peu de celle de Québec et de Montréal, ainsi que l'atteste le tableau suivant :

	Témiscamingue. 1845-46	Québec. 1870-71	Montréal 1870-71
Moyenne de l'année	38° 58	40° 3	45° 8
do de l'hiver	15° 02	14° 0	17° 6
do du printemps	37° 52	38° 8	45° 5
do de l'été	65° 25	63° 5	69° 2
do de l'automne	40° 07	44° 9	51° 0

Comme on le voit, la température moyenne des trois mois d'été est de 2° 20 plus élevée au lac Témiscamingue qu'à Québec.

On verra aussi par le tableau suivant, fourni par les RR. PP. Oblats de la mission de Témiscamingue, que la débâcle des glaces du lac a eu lieu durant les vingt dernières années à une époque favorable.

1865....	6 mai.	1870....	25 avril	1875....	15 mai	1880....	15 mai
1866....	15 mai	1871....	8 mai	1876....	8 mai	1881....	9 mai
1867....	16 mai	1872....	15 mai	1877....	12 mai	1882....	13 mai
1868....	17 mai	1873....	12 mai	1878....	10 mai	1883....	8 mai
1869....	12 mai	1874....	26 mai	1879....	18 mai	1884....	7 mai

La moyenne est donc vers le 12 ou 13 mai. " Il ne faut pas oublier que ces dates ne sont que pour l'*entière disparition* des glaces et que déjà depuis plus de huit jours les canots voguent en plusieurs endroits du lac."

Le climat est favorable à toute espèce de céréales, comme l'attestent les colons qui y résident. Les travaux agricoles com-

mencent généralement vers la fin d'avril, et en hiver il est rare que la neige atteigne une épaisseur de plus de 3 pieds.

Cette année les semences ont été commencées à Témiscamingue plus de bonne heure que dans plusieurs paroisses aux environs de Québec.

Cependant, là comme ailleurs, surtout dans les cantons nouveaux, la gelée fait quelquefois des dommages, mais ceci peut s'expliquer souvent par le fait que les colons tenant à faire le plus de défrichement possible, pour l'ensemencer immédiatement, font les semences trop tard.

Somme toute, cette région ne présente aucun des obstacles à l'agriculture que sa situation au nord pouvait faire craindre à certaines personnes ; au contraire, elle est plus favorisée que bon nombre de places de la province de Québec et d'Ontario, réputées agricoles par excellence.

SOL.

Quant aux qualités du sol, nous ne saurions en donner un meilleur aperçu que de citer les rapports des arpenteurs, inspecteurs et des personnes compétentes qui ont visité cette région. M. James Rooney, A. P., dans son rapport d'arpentage des premiers rangs du canton Duhamel, dit :

" La *petite rivière* où j'ai commencé cet arpentage, court à travers une grande étendue de belle terre agricole, et il y a d'immenses vallées de terrain plan dans toutes les directions. Je suis informé que le terrain en arrière de ce qui est arpenté dans Duhamel est supérieur en qualité à celui compris dans les lignes de rang que j'ai déjà tirées. Le long de la ligne en arrière du 3me rang, le terrain en général est uni et le sous-sol qui est de terre glaise est recouvert d'une couche de marne à la surface. Le long de la ligne entre le 2me et 3me rang, il y a de grandes vallées dans lesquelles le sol est de qualité supérieure. Le terrain que j'ai traversé sur la ligne du 1er et du 2me rang est assez bon pour la culture, il y a quelques élévations pierreuses qui seront encore de quelqu'utilité aux colons pour bâtir, mais dans d'autres endroits, il y a de très belles vallées, bien propres à la culture.

" Une grande partie du township Duhamel peut être très facilement défrichée, vu que le feu y est passé et a laissé le terrain presque prêt à recevoir la charrue. Ceci est un grand avantage pour le premier colon et lui épargne une somme de travail considérable que sans cela il aurait à faire."

A propos du canton Guigues, le même arpenteur ajoute :

" Dans le canton Guigues, le terrain le long du lac Témiscamingue, en montant jusqu'à l'embouchure de la rivière à la *loutre*,

est inégal et montueux, mais depuis cette rivière en montant, il est plus uni. En arrière du premier rang, depuis la ligne centrale en descendant jusqu'à la ligne extérieure dans la partie sud du canton, le feu a détruit environ la moitié du bois et une bonne partie du terrain pourrait être facilement défriché et préparé pour la semence. Il y a de belles vallées dans cette étendue de terrain et le sol est excellent. Tous les bois au nord de la ligne du centre forment une épaisse forêt verdoyante qui en général est couverte de bois franc de saine qualité." (Voir rapport du commissaire des terres de la Couronne pour l'année 1884, page 61.)

De son côté, M. P. T. C. Dumais, A. P., qui sur notre demande a arpenté le reste du canton Duhamel et partie du canton Laverlochère, dit dans son rapport au gouvernement :

" Tout le terrain que j'ai arpenté dans le canton Duhamel a passé au feu depuis 16 à 18 ans. Le bois qui a passé au feu et qui est encore debout, surtout le cèdre qui s'y trouve en assez grande quantité, peut servir à la construction des premières habitations des colons et au bois de chauffage. Des pouvoirs d'eau sur la rivière à la *loutre* et sur la branche nord de la *petite rivière* peuvent être assez avantageusement obtenus en construisant des chaussées à la tête des petits rapides. En général, le sol est riche, étant composé de terre grise et jaune argileuse avec un humus de 4 à 10 pouces d'épaisseur, excepté sur les terrains les plus élevés où le feu a consumé en grande partie cet humus.

" Dans le canton Laverlochère, le sol dans la partie arpentée est très propre à la culture et est composé de terre noire grise et jaune d'excellente qualité. Les deux tiers environ ont passé au feu à la même époque que le canton Duhamel et le reste est en bois vert mêlé." (Voir rapport du commissaire des terres de la Couronne, 1886, page 53 et suivantes.)

M. W. A. Ashe, A. P., ingénieur civil anglais, que l'on n'accusera certainement pas d'avoir des intérêts dans le succès de notre colonisation canadienne française du Témiscamingue, fut envoyé plus tard par le gouvernement de Québec pour faire l'inspection des arpentages faits par MM. Rooney et Dumais. Dans son rapport publié par le commissaire des terres de la Couronne, 1886, page 39, il dit :

" Le sol de ces cantons (Duhamel, Guigues et Laverlochère) est une excellente marne mélangée quelques fois d'argile noire plus légère. Il ne peut y avoir de doute sur l'excellente qualité du sol comme le prouvent ses propriétés productives. La seule question que l'on pourrait soulever est celle de savoir si ce sol convient au climat, où les gelées tardives du printemps et les gelées hâtives de l'automne se font sentir.

" Il est important pour résoudre cette question d'avoir le témoignage d'un résident qui a cultivé sa terre depuis plus de 23 ans, et qui m'a assuré qu'à l'exception de la saison 1885, il avait toujours engrangé ses récoltes dans un temps et dans une condition favorables, ayant eu la bonne précaution de semer son grain de bonne heure.

" Je puis parler du développement de cette dernière saison d'après mes observations personnelles. Je dois dire que le blé, l'orge, le seigle et l'avoine avaient de beaux épis complètement mûrs. Ceci ajouté à l'apparence de la récolte des champs promettait un rendement considérable par arpent. Je suis d'opinion que comme contrée propre à l'élévage des bestiaux, il n'y en a pas de supérieure avec un pareil climat, l'on pouvait y voir du foin de 3½ à 4 pieds de hauteur, et la deuxième pousse dans les prairies présentait une épaisse végétation dans laquelle la feuille de trèfle avait atteint les plus grandes dimensions.

" On pourra avoir la certitude que les grains mûriront avant les gelées d'automne, quand l'étendue du terrain cultivé aura de plus grandes proportions.

" Le pays est très propre à des établissements, doublement à cause de la nature du sol et des moyens d'accès faciles.

" De plus, la plus grande partie du terrain est tellement dévastie par le feu qu'il faudrait très peu de travail pour le mettre prêt à la charrue. Un jeune homme de 19 ans, a, dans un seul automne, préparé 12 arpents de terre pour le labour du printemps suivant. En maints endroits, à part ça et là, quelques peupliers, baumiers et quelques trembles, (dont quelques uns ont deux pieds de diamètre) il ne reste rien de la forêt primitive, mais ici et là, il y a quelques pins isolés qui subsistent même au milieu des traces de leurs voisins maintenant disparus.

" Dans le canton Duhamel, il y a des sommets de rochers nus et isolés qui empiètent sur la partie subdivisée de ce canton, laissant cependant 80 pour cent de terrain valable.

" Le 6me rang contient presque 100 pour cent de terre productive, tandis que dans le 7me rang, ces bancs de rochers sont plus plus fréquents vers la partie sud.

" Dans le canton Laverlochère, les 1er 2me et 3me rang ont toute leur valeur dans leur partie sud depuis la ligne centrale qui est entrecoupée par ces bancs de rochers.

" Le canton Guigues renferme peu de sommets rocheux, une bordure le long du lac et très peu à l'intérieur, ce qui laisse une grande partie du terrain propre à la culture."

L'automne dernier, Mr P. T. C. Dumais terminait l'arpentage des cinq derniers rangs du canton Guigues et des quatre premiers rangs du canton Fabre.

Il n'y a que quelques jours seulement qu'il adressait son rapport au gouvernement. Malgré la longueur des citations que

nous avons déjà faites nous ne pouvons résister à la tentation d'en faire quelques extraits.

" Le caractère général du canton Guigues est des plus convenables au progrès de la colonisation. Le terrain est légèrement ondulé pour ne pas dire qu'il est très uni. Le sol est des plus propices à la culture des céréales et est composé généralement de terre grise argileuse mélangée, en beaucoup d'endroit, de terre noire très riche. Sur le sommet des élévations, on remarque des terres jaunes grasses sablonneuses.

" En plusieurs endroits on trouve des circuits de cinq à dix acres qui sont de véritables prairies naturelles où le foin pousse en abondance.

" Il n'y a pas de montagnes dans ce canton, on remarque seulement quelques petits rochers par ci par là

" La rivière des quinze qui fait la limite nord du canton à une largeur de 8 à 15 chaînes dans les eaux basses. Sur les 4me et 5me rang il y a des chutes qui peuvent fournir avec avantage des pouvoirs d'eau très importants. Il y a trois petits lacs dans le 6me et 7me rang et un autre d'à peu près cinq milles de longueur dans le 9me rang. Ses bords sont rocheux par endroits, ailleurs c'est une belle grève de sable. Le brochet, la truite, le poisson blanc et le doré s'y trouvent en quantité. Ici comme dans les autres cantons que j'ai arpentés, sur tous les terrains propres à la culture, il n'y a pas de roches. J'ai ai été obligé, en certains endroits, d'en transporter à deux milles de distance pour établir les bornes.

" Je ne crains pas d'ajouter que le canton Guigues est un des plus beaux cantons à coloniser dans la Province de Québec. Maintenant que nous avons des communications directes et faciles il ne manquera pas d'être promptement établi, s'il faut en juger par les progrès et l'avancement merveilleux de son voisin le canton Duhamel, qui il y a deux ans n'était pas encore complètement arpenté et qui aujourd'hui compte près de cent colons résidents et plusieurs autres qui font faire des défrichements avant de s'y rendre avec leurs familles.

" La société de colonisation du lac Témiscamingue qui a déjà obtenu de si beaux résultats ne manquera pas de diriger les colons dans ce canton.

" Je n'ai pas de doute que le zèle et le dévouement infatigables du Rev. Père Gendreau O. M. I., digne président de la société ne manqueront pas d'obtenir dans les cantons Guigues et Fabre ce qui a été obtenu dans le canton Duhamel.

" Ce Rev. Père qui est aussi président de la compagnie de chemin de fer de Temiscamingue. mérite certainement beaucoup d'éloges et de félicitations, car ce n'est pas sans avoir subi de sérieuses difficultés, qu'il a réussi en si peu de temps à établir des communications faciles et mettre cette partie du pays de colonisation sur un meilleur pied que dans beaucoup d'autres endroits de la Province."

Puis parlant du canton Fabre, M. Dumais dit :

" L'aspect physique de ce canton n'est pas des plus souriants à sa première vue sur le lac Témiscamingue. Les quelques montagnes ou plutôt les terrains élevés qui en forment le rivage, sur a peu près la moitié de sa largeur sont d'un aspect rocheux et inculte et nous sommes portés à croire que le reste du pays en arrière ne peut offrir aucun avantage à la colonisation. Cependant si en laissant le lac on entre à l'intérieur du canton, nous demeurons étonnés est même enthousiasmés d'y découvrir d'immenses plateaux de terre légèrement ondulés, ou le sol est des meilleurs pour la culture des grains les plus difficiles.

" Il n'y a que sur le premier et le second rang où l'on remarque des montagnes d'une hauteur de 150 à 400 pieds, et qui occupent environ un quart de ces deux rangs. Tout le reste du terrain quoique coupé par-ci par-là par de petits rochers peut être considéré de première classe pour les fins de la colonisation.

" Ce canton est avantageusement arrosé par plusieurs petites rivières et ruisseaux, et sur chacune de ces rivières il sera facile d'obtenir des pouvoirs d'eau en construisant des chaussées."

M. L. O. Armstrong, l'agent de colonisation du Pacifique Canadien, qui a visité tout le Nord-Ouest jusqu'aux Montagnes-Rocheuses, disait en visitant cette région du Témiscamingue : " Je n'ai rien vu au Nord-Ouest de plus beau que ce sol, c'est " une terre à blé et à pois des plus belles "

Le témoignage des colons residents est unanime à déclarer ce sol d'une grande fertilité.

En 1885, le département des terres de la Couronne faisait publier une brochure intitulée : *Guide du Colon.*

Faisant le relevé des cantons ouverts à la colonisation dans le comté de Pontiac, nous lisons à la page 18 :

Canton.	Comté.	Notes.
Onslow.....	Pontiac	Quelques lisières de bonne terre.
Allfield..... ...	"	Sol léger en divers endroits.
Alleyn..... ...	"	Sol sablonneux et marécageux.
Aberford.....	"	Inégal et montueux.
Aberdeen.	"	" "
Bristol.....	"	Inégal, rocheux.
Duhamel..... ..	"	Sol de qualité supérieure pour la culture.
Coawood...	"	Bien que le sol soit accidenté et léger la moitié est d'assez bonne terre.
Calumet..... ..	"	Accidenté, rocheux, sablonneux.
Clapham.....	"	Assez propre à la culture.
Sheen	"	Quelques bonne terres.
Guigues..... ...	"	Sol de qualité supérieure pour la culture.

Si nous appuyant sur la même autorité nous voulons établir une comparaison entre nos cantons du Témiscamingue et ceux où M. le curé Labelle a obtenu de si beaux résultats dans la partie nord du comté d'Ottawa, nous verrons que pas un seul de ces cantons n'a une note aussi favorable que celle donnée à notre territoire. Voyons à la page 22me et suivante de la même brochure :

Canton.	Comté.	Notes.
Hartwell.....	Ottawa	Un tiers propre à la culture.
Kiamika.....	"	Terrain sablonneux et argileux, en général la moitié propre à la culture.
Ripon.....	"	Un tiers propre à la culture.
Villeneuve	"	Environ un quart propre à la culture.
Joly.....	"	Généralement impropre à la culture.
Desalaberry.....	"	Sol généralement propre à la culture.
Loranger (Nomininguе)	"	En très grande partie propre à la culture.
Mousseau	"	Bonne terre
Marchand.....	"	Bonne terre, propre à la culture.
Wentworth	"	De qualité inférieure, en général.
La Minerve.....	"	Terre propre à la culture.
Labelle.....	"	Terre propre à la culture.

Ces citations et ces témoignages en disent assez pour faire voir à tout lecteur impartial que notre colonisation réussit et réussira parceque nous avons su choisir un terrain dont les qualités productives sont parfaitement démontrées.

RESSOURCES.

De toutes les industries qui contribuent le plus à développer les ressources de la province et à remplir la caisse provinciale, le commerce de bois vient en première ligne. D'après le rapport de l'année fiscale 1885-86, le département des Terres recevait $528,575 dont $387,492 provenaient de l'exploitation des forêts de la région du Temiscamingue et de la rivière Ottawa. Pendant cette même année les eaux de l'Ottawa avaient descendu 420 millions de pieds de bois.

Quand on considère le nombre d'hommes et de bêtes nécessaires pour une telle exploitation, on conçoit facilement que dans aucune autre partie de la province, il n'y a un meilleur marché pour l'écoulement des produits des colons.

L'année dernière, les commerçants de bois venaient acheter chez nos colons :

Le foin pour.....	$35.00 la tonne.
L'avoine pour.....	0.80 le minot.
Le blé pour.....	1.75 "
Les pois pour.....	1.50 "
Les patates pour.....	1.50 la poche.

Ces prix promettent de se maintenir pour plusieurs années encore, car les chantiers de bois vont en augmentant tous les ans.

Et ces chantiers de bois, situés à quelques milles de nos colons, offrent à ceux-ci de l'ouvrage à des prix rémunératifs sans trop s'éloigner de leurs familles pendant la saison d'hiver. Pendant l'été, tout colon qui ne peut travailler tout le temps à son propre défrichement trouvera, en s'adressant à la société de colonisation, l'ouvrage dont il aura besoin et quand il en aura besoin, pour soutenir sa famille.

MINE D'ARGENT.

Dans la ligne de division entre les cantons Guigues et Duhamel se trouvent la mine d'argent de Wright. Cette mine qui serait plus exactement appelée mine de plombagine, puisque c'est ce minerai qui y domine et en très grande quantité, contient, d'après des analyses répétées, environ 28 onces d'argent par tonne de minerai brut.

Quoique l'exploitation de cette mine n'ait été commencé que dernièrement, elle n'en est pas moins très anciennement connue.

Dès l'année 1733 un arpenteur français du nom de Normandin s'était rendu jusqu'à plus de 200 milles au Nord-Ouest du lac St-Jean. Bien avant lui, en 1688 Jean-Baptiste Louis Franquelin avait exploré l'Ottawa supérieur et avait, en compagnie d'un nommée Boisclerc, découvert l'existence du minerai à ce même endroit qu'il a nommé l' " *Anse à la mine* " c'est en l'honneur d'un de ces découvreurs que le gouvernement vient de donner le nom de *Boisclerc* au canton situé en face de Mattawa. Cette mine devenue aujourd'hui la propriété de MM. Goodwin, Brophy et Wright va être exploitée sur une grande échelle, et tout colon qui veut travailler soit pour l'extraction du minerai soit pour la fabrication du charbon de bois nécessaire pour fondre le minerai à l'endroit même, y trouvera de l'ouvrage.

PIERRE A CHAUX.

Il existe à plusieurs endroits sur le lac Témiscamingue et surtout à l'île Reclus et à la pointe Wabikijik, de magnifiques carrières de pierre à chaux. Les fondements en pierre de l'église à la Baie des Pères et de la résidence des Pères Oblats font voir que cette pierre se prête bien à l'ouvrage de maçonnerie.

Des fournaux à chaux assez considérables sont déjà établis sur l'île Reclus. C'est de là que l'on tire toute la chaux employée dans les constructions.

TERRE A BRIQUE.

Une excellente terre à brique se trouve en plusieurs endroits. L'année dernière les Révds Pères Oblats ont fait fabriquer à quelques pas de l'emplacement de l'église, toute la brique pour la construction de l'église, l'hopital, l'orphelinat et la résidence des Pères. Les maçons ont déclaré cette brique d'une qualité supérieure.

LA CHASSE.

Il faut l'avouer, depuis que nous avons commencé notre colonisation, le gibier à poil et à plume semble s'éloigner. Les sauvages résidant au fort de la compagnie de la Baie d'Hudson et ceux fixés sur leur réserve à la tête du lac, sont obligés de s'enfoncer dans la forêt du côté d'Abitibi pour trouver une subsistance qu'ils s'astreignent difficilement à chercher par la culture du sol. Cependant, à certaines saisons de l'année, on trouve encore assez facilement l'ours, le caribou, le chevreuil, le castor, la perdrix, le canard, etc., etc.

Un jour, lors de l'excursion organisée en l'honneur de M. Bonaparte Wise et sa famille, à Témiscamingue, nous descendions tranquillement la rivière, lorsque M. le Chevalier Campeau, vice-président de la société, organisateur par excellence de nos excursions, aperçut, presque à une portée de fusil, une mère et deux petits oursons, qui, du haut de leur rocher, nous regardaient passer notre chemin.

La semaine suivante, le capitaine Mulligan, qui a la charge du petit bateau à vapeur le *Lottie*, passait à la même place, lorsqu'il aperçut un ours se jeter à la nage pour traverser la rivière. A l'instant, il pointe son bateau sur l'ours, l'épuise en le pour-

suivant, l'assomme à coups de bâton et le charge à bord. Il garda la peau pour lui et nous a fait goûter à cette chair qui était succulente.

LA PÊCHE.

Dans le lac Témiscamingue, et surtout dans les petits lacs à l'intérieur, le poisson abonde.

M. Z. Dumais, riche orfèvre de Mattawa, qui exploite avec profit une grande ferme qu'il vient de se faire dans le canton Duhamel, avait fait, il y a deux ans, un contrat avec une vieille sauvagesse qui s'engageait à lui fournir tout le poisson dont il avait besoin pour ses hommes pendant l'été, et chaque semaine la vieille lui apportait de l'anguille, de la truite, du brochet, du doré, etc., pour lequel elle recevait 3 cents la livre. On y trouve aussi l'éturgeon et le poisson blanc.

Tel est le pays que nous avons commencé à coloniser.

ORIGINE DE LA COLONISATION.

Les terres de cette région n'étaient que des terres de chasse, et le lac Témiscamingue n'était connu que d'un petit nombre de personnes par le fort, bâti sur ses rives, il y a aujourd'hui cent ans, par la compagnie de la Baie d'Hudson pour le commerce des pelleteries, lorsque les Oblats de Marie Immaculée, dont plusieurs membres avaient déjà évangélisé à différentes époques les sauvages de ces endroits, y fondèrent en 1863 une mission auprès du fort, pour s'y dévouer à l'évangelisation des sauvages depuis le lac Saint Jean jusqu'à la Baie James et la Baie d'Hudson. Le révérend Père Laverlochère en fut le premier missionnaire résidant. Le révérend Père est mort au mois d'octobre 1884 après un apostolat fructueux.

Selon son désir, ses restes mortels furent déposés dans le cimetière des sauvages qu'il avait évangélisés.

Obligés de pourvoir à leur subsistance, les missionnaires durent demander à la culture du sol, le pain que l'enfant des bois ne pouvait leur donner. Bientôt, grâce au dévouement de bons frères convers, et à leurs travaux incessants, les RR. PP. Oblats purent non seulement subvenir à leurs besoins, mais encore soutenir un orphelinat, confié aux soins généreux et intelligents des Sœurs Grises d'Ottawa.

Ils ne furent pas les seuls à profiter de la fertilité de la terre. Malgré les difficultés de communication, ils virent plusieurs

familles venir s'établir sur les bords du lac et y acquérir par la culture une honnête aisance. Entre autres, nous pouvons citer MM. Miron, Lalonde, Polsen, Lafricain, Piché, Bonin, Caya et autres, qui tous disent hautement que le succès a dépassé leurs espérances.

A la tête du lac, quelques métis écossais, entre autres MM. John Simpson, Basile, McBride, Burnash, et quelques sauvages Algonquins ont mis de grandes étendues de terre en culture, et tous en retirent de bons bénéfices par la vente des produits de ferme aux marchands de bois qui font chantier dans les environs.

LE PREMIER ÉLAN.

Jusqu'en 1883, la colonisation de cette région n'avait été qu'une série d'efforts isolés. A cette époque, le R. P. Paradis explora la vallée du lac Témiscamingue et démontra qu'une quarantaine de riches paroisses pourraient facilement s'y fonder.

Sur sa demande, le R. P. Gendreau, procureur du collège d'Ottawa, fut envoyé par ses supérieurs faire l'exploration de ces terres. Ce révérend Père, nouvellement entré dans la Congrégation des Oblats, était l'homme voulu : il avait établi une dizaine de paroisses nouvelles dans les cantons qui forment aujourd'hui le diocèse de Sherbrooke et acquis, dans ce ministère, une expérience précieuse.

Il constata en effet que la région du lac Témiscamingue offrait un vaste champ à la colonisation, mais ne se dissimula pas les obstacles qu'il y aurait à surmonter.

Ne faudrait-il point lutter contre des intérêts tout autres ? Et puis, quelles difficultés n'y aurait-il point à vaincre, pour établir des moyens de communication ?

Le R. P. Gendreau ne se laissa point arrêter par ces obstacles et, à son retour, il adressa à ses supérieurs un rapport dans lequel il endossait les dires du R P. Paradis sur la facilité du défrichement et la richesse du sol. Mgr l'archevêque d'Ottawa, dont le cœur bénit tout mouvement généreux, convoqua une assemblée dans son palais archiépiscopal et soumit aux personnes intéressées dans cette œuvre religieuse et patriotique un rapport du R. P. Paradis imprimé depuis sous le titre de " La Rég on du Témiskaming."

De ce jour date, on peut le dire, le projet de fonder une société de colonisation du lac Témiscamingue.

De tout temps, il a surgi des hommes providentiels, comme le curé Labelle, un véritable conducteur de peuple, un inspiré qui a montré aux Canadiens le nord comme une nouvelle terre promise, et d'autres comme le révérend Père Nolin, S. J., et le révérend Père Gendreau, O. M. I., qui ont pris en sous-main la grande œuvre et l'ont conduite avec un dévouement infatigable et une intelligence parfaite des conditions exceptionnellement difficiles de toute colonisation étendue ; ce dernier surtout, le Père Gendreau, joint à ces qualités morales et intellectuelles une conception lucide de l'avenir et une initiative vigoureuse qui l'ont fait se jeter hardiment dans des entreprises que l'on aurait pu croire irréalisables, mais qu'il a cependant fait réussir merveilleusement vite, comme on le verra dans le cours de notre récit, (extrait d'une lettre de M. Buies.)

SOCIÉTÉ DE COLONISATION.

Dès le mois de septembre suivant (1884), le R. P. Paradis organisait une excursion à Témiscamingue, mais pour des causes qu'il serait inutile de relater ici, l'excursion fut remise au mois d'octobre. Sur ces entrefaites, arrivèrent de Paris à Ottawa, deux messieurs en cherche de terrains propres à la colonisation et chaudement recommandés par un ami sincère du Canada, M. Claudio Jannet. Accompagnés du R. P. Paradis, de M. Laperrière, de M. Armstrong et de plusieurs autres personnes, ces messieurs profitèrent de l'occasion qui se présentait, se rendirent au lac Témiscamingue et en revinrent enchantés. Ce fut l'occasion d'un mouvement en avant dans l'organisation de la Société. Une assemblée des principaux citoyens s'intéressant à cette œuvre fut convoquée au palais épiscopal d'Ottawa vers la mi-novembre, et un rapport verbal fut fait par les expéditionnaires. Séance tenante, un comité composé du R. P. Gendreau, de MM. Laperrière, Chabot et Ennis, fut chargé de préparer les règlements et constitution de la nouvelle société.

Ce comité se mit à l'œuvre sans retard, et bientôt dans une séance convoquée sous le haut patronage de Nos Seigneurs les Evêques d'Ottawa et de Pontiac, il eut le plaisir de voir ses statuts adoptés sans une seule voix discordante.

Bien plus, à cette même séance, 85 membres se firent inscrire dans la Société et donnèrent ainsi une approbation non douteuse et d'un grand poids à ces règlements et constitution.

Toujours sous le haut patronage des deux évêques intéressés, NN. SS. les Evêques d'Ottawa et de Pontiac, la société fut définitivement organisée, et le 12 décembre 1884, elle élut les officiers suivants :

Président, le Rév. Père P. E. Gendreau, O. M. I.

Vice-président, M. P. H. Chabot.

Directeurs, MM. Aug. Laperrière, F. R. E. Campeau, Alph. Benoit, Chs. Desjardins, Rév. Père U. Poitras, O. M. I.

Secrétaire-trésorier, M. J. L. Olivier.

MOYENS DE COMMUNICATION.

Comme nous l'avons déjà dit, le plus grand obstacle à la colonisation du Témiscamingue était la difficulté de se rendre de Mattawa à Témiscamingue. Il n'y a pas de chemin carossable.

La seule voie de communication sur cette distance de 100 milles est par la rivière Ottawa, qui s'appelle à un endroit *lac sept lieues* et plus haut lac Témiscamingue.

La navigation est interrompue à différents endroits par les rapides de *la Cave*, *les Erables*, *la Montagne* et le *Long Sault*, et ne peut se faire en conséquence que dans des embarcations à rames, puis le *portage* des provisions à dos d'hommes, à traîner les embarcations à la cordelle dans les rapides.

M. Laperrière a décrit ce mode de voyage dans le récit de la première expédition à Témiscamingue.

Dans ces circonstances, la société de colonisation a compris que c'était sur ce point qu'elle devait concentrer ses efforts.

A une assemblée générale des membres de la société, tenue le 19 août 1885, le président expliqua que par les lettres patentes émanées par le gouvernement de Québec, le 8 janvier 1885, établissant l'existence légale de notre société, nous n'avions pas les pouvoirs accordés aux compagnies de chemins de fer, mais comme nous avions déjà obtenu du gouvernement fédéral un subside de $3,200.00 pour la construction d'une voie ferrée, vis-à-vis les différentes places qui n'étaient pas navigables, sur la rivière Ottawa, il devenait nécessaire, si tous les membres de la société de colonisation étaient consentants, de nous faire donner ces pouvoirs par le gouvernement fédéral, ou de former une compagnie de navigation et de chemin de fer qui se chargerait d'établir une communication régulière entre Mattawa et Témiscamingue.

Séance tenante, un comité composé du Révd. Père Gendreau, président, de MM. Chabot, Moffet et Dionne, fut nommé pour jeter les bases d'une nouvelle compagnie qui se chargerait de cette entreprise.

Déjà à une assemblée du bureau des Directeurs, tenue le 3 août 1885, il avait été résolu, " que la société prenne les moyens " immédiats pour faire explorer la route du Long Sault, en vue " de construire un chemin de fer, et que le Président soit auto- " risé conjointement avec le Vice-Président, de s'assurer les ser- " vices de M. P. J. C. Dumais, ingénieur civil, et membre de " notre société, pour faire l'exploration, la localisation du chemin " et l'évaluation de la construction, ainsi que les plans, devis et " spécifications ; lequel travail devant être livré le 1er septembre " 1885." Voir minutes des délibération du bureau.

A la séance du même bureau, tenue le 24 septembre suivant, " il est résolu que le Président soit autorisé à demander des sou- " missions pour la construction de ce chemin de fer."

Le 21 octobre suivant, l'assemblée générale des membres de la société décide de faire application à la prochaine session du Parlement Fédéral pour obtenir un amendement à notre charte de manière à accorder à notre société les pouvoirs d'une compagnie de chemin de fer, et autorise, en attendant, le bureau des Directeurs à demander des soumissions pour la construction de ce chemin de fer. En vertu de ce pouvoir, le bureau demanda immédiatement des soumissions à être reçues jusqu'au 3 novembre suivant. Le 17 novembre, le contrat est signé avec M. P. Bouilliame. Ce monsieur se mit à l'œuvre immédiatement et poussa les travaux avec activité pendant tout l'hiver, et la société payait au *prorata* des travaux faits. Bientôt la position financière de la société devint embarrassée. Presque tous les fonds souscrits pour le défrichement étaient employés pour cette construction et le bureau fut obligé d'avoir recours à des emprunts.

C'est alors qu'à une assemblée générale des membres, tenue le 30 juin 1886, il fut résolu que si le 8 juillet suivant, le bureau des Directeurs n'avait pas réussi à obtenir une charte pour prélever les fonds nécessaires pour compléter les travaux, le dit bureau était autorisé à céder tous les droits de la société de colonisation dans le dit chemin de fer, à toute compagnie ou personne qui voudrait les accepter aux conditions de remettre à la société de colonisation tous les déboursés qu'elle avait faits plus un bonus de $500.00.

C'est alors que le Président de la société de colonisation voyant que tous les membres de la société n'étaient pas unanimes à accepter la charge et la responsabilité d'une compagnie de chemin de fer trouva moyen de former une compagnie indépendante et séparée de la société de colonisation.

Cette nouvelle compagnie obtint sa charte le 20 juillet suivant, et grâce à l'activité et l'esprit d'entreprise de son gérant et principal actionnaire, M. Em. Tassé, remboursa les fonds déjà investis dans le chemin ainsi que le bonus exigé, plaça cinq bateaux à vapeur entre les différents rapides, termina le chemin et les *tramways* vis-à-vis ces rapides.

En un mot, une ligne régulière fut établie dès l'automne même, et les voyageurs ont pu faire le trajet d'Ottawa à la Baie des Pères, distance de 300 milles, en moins de 24 heures, voyage qui, lorsque les Pères Oblats allaient s'établir à Témiscamingue, il y a 25 ans, leur avait pris plus de 13 jours.

A titre d'informations nous donnons ici l'horaire de cette ligne depuis Mattawa jusqu'à la tête du lac Témiscamingue, distance de 121 milles.

HORAIRE

DE LA LIGNE DU CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU LAC TÉMISCAMINGUE

Par eau et par terre de Mattawa à la tête du lac Témiscamingue.

ALLANT AU NORD.	MILLES.		MILLES.	
Départ 12 p.m.	0	Mattawa	91	Arr. 11 a.m.
	5	La Cave	86	
	10	Les Erables	81	
	11¼	Snake Creek	79¾	
	14	La Montagne	77	
	26½	Eddy's Farm	64½	
	32½	England's Landing	58½	
	33½	Long Sault	57½	
Arr. 6 p.m. Depart 8 p.m.	40	Gordon Creek	51	Départ 5 a.m. Arr. 4.30 p.m.
	49	Jodoin	42	
	53	Opimikang	38	
	55	McMartin	36	
	58	Le Moulin Latour	33	
	68	Rivière Keepawa	23	
	75	Rivière Montréal	16	
	79	Grier	12	
	87	Poste Baie d'Hudson	4	

Arr. 11.45 p.m.	91	Baie des Pères.....	0	Départ 12 p.m.
	102	Mine d'Argent.....		ALLANT AU SUD.
	105	Pointe Piché.....		
	109	Wabikijik.....		
	115	Rivière Blanche.....		
	118	McBride.....		
	121	Les Quinze.....		

Service quotidien entre Mattawa et la Crique Gordon.

Service tri-hebdomadaire entre la Baie des Pères et la Crique Gordon, les mardi, jeudi et samedi ; retour le même soir à la Baie des Pères.

Service hebdomadaire entre la Baie des Pères et Les Quinze tous les jeudis ; départ à 7 a.m. avec arrêt à tous les ports sur la route.

Accommodation parfaite sur le bateau de la Crique Gordon à la Baie des Pères.

EM. TASSÉ,
Vice-Président et gérant général.

Comme cette entreprise avait été commencée par la Société de Colonisation et pour le développement de la colonisation, il importait que les membres de la société gardassent un certain contrôle protecteur dans cette nouvelle compagnie. Aussi Sa Grandeur Mgr l'archevêque d'Ottawa, le Rév. Père Gendreau, président de la société, et tous ceux des membres qui voulurent les suivre, prirent des intérêts dans cette nouvelle compagnie. Les autres membres après en avoir eu la liberté, préférèrent rester à l'œuvre exclusive de la colonisation, tout en approuvant les transactions faites par le bureau de direction pour le transfert de leurs droits à la nouvelle compagnie, comme on peut le voir par la résolution passée à l'assemblée générale des membres du 24 septembre 1886.

DEFRICHEMENTS.—COLONS.

La Société de Colonisation, débarrassée de cette entreprise des voies de communication, reporta ses efforts vers le défrichement dans les cantons Duhamel et Guigues. Nous verrons par le rapport annuel du Président, soumis à l'assemblée générale du mois de février dernier, et publié plus loin, les succès encourageants que nous avons obtenus, ainsi que le nombre de colons déjà résidants. Le canton Duhamel est à peu près tout établi et une grande partie du canton Guigues est déjà devenu la propriété de plusieurs colons et surtout de nos amis les souscripteurs français, grâce à l'élan patriotique inspiré par M. Onézime Reclus, géo-

graphe éminent, littérateur distingué et zélateur enthousiaste de notre colonisation de Témiscamingue.

Ce monsieur et son ami, M. le commandant Lucien Napoléon Bonaparte Wyse, après avoir pris connaissance de notre mouvement de colonisation ont accepté notre proposition approuvée par le gouvernement de Québec, de mettre à leur disposition 100 lots de 100 acres sur lesquels nous ferions 10 acres de défrichement, et une " hutte à la mode du pays" pour la somme de 1000 francs chacun. En peu de temps leurs noms s'inscrivaient dans nos cahiers et leur argent entrait dans notre caisse.

Pour mieux comprendre l'historique de notre société dans nos rapports avec nos amis de la vieille France, il n'est peut-être pas hors de propos de reproduire un article publié dans la *Minerve* le 20 mars et précédant la publication de quelques lettres de ces messieurs.

TEMISCAMINGUE.

Il y a peu de cantons, dans la province de Québec, qui attirent aujourd'hui l'attention publique autant que celui du Témiscamingue. Il y a peu de sociétés de colonisation qui aient obtenu en si peu de temps des résultats aussi satisfaisants que la société de colonisation du lac Témiscamingue. Il y a peu d'hommes, à part M. le curé Labelle, qui aient consacré à la belle cause de la colonisation, autant d'énergie, de temps et de dévouement que le R. Père Gendreau, procureur du collège d'Ottawa et président de la société de colonisation. Comme Sa Grandeur Monseigneur d'Ottawa s'est plu à le dire dans plusieurs circonstances, le Révérend Père Gendreau a été le corps et l'âme de tout ce mouvement de colonisation vers Témiscamingue. Ce R. Père avait l'expérience de ces travaux de colonisation depuis 1862 alors qu'il était missionnaire dans les Cantons de l'Est et chargé d'un territoire qui aujourd'hui forme presque la moitié du diocèse de Sherbrooke. Grâce à une brochure qu'il publiait conjointement avec M. Laperrière, il y a quelques mois, et grâce aussi à M. le curé Labelle qui, lors de son dernier voyage en France, faisait connaître cette brochure et la région de Témiscamingue, le R. Père Gendreau s'est mis en rapport avec plusieurs hauts personnages de France qui ont bien voulu, par l'intermédiaire de M. Onésime Reclus, entrer dans ce mouvement de colonisation de la province de Québec.

Nous sommes heureux de publier, aujourd'hui, des extraits de lettres reçues dernièrement de M. Onésime Reclus, géographe distingué, auteur du livre *La terre à vol d'oiseau*, dont M. l'abbé Proulx a publié dans nos colonnes une appréciation si flatteuse ; de M. Lucien-Napoléon-Bonaparte Wyse, un des premiers promoteurs du projet de canalisation de l'Isthme de Panama, et de Son Eminence le Cardinal Bonaparte, qui porte un vif intérêt à la colonisation de Témiscamingue.

LETTRE DE M. ONÉSIME RECLUS.

Chaintrauville (Nemours), 3 février 1886.

Au Révd. Père Gendreau, président de la Société de Colonisation.

M. l'abbé, directeur et ami,

Je reçois aujourd'hui votre lettre, accompagnée de la petite carte où vous m'indiquez, dix lots sur le lac et sur le bas de l'Ottawa. Voici ma seconde liste de Témiscamingois.

Henri Chopy, médecin, Nemours, (Seine-et-Marne), deux lots, dont un au bord du lac et un à mes côtés, si possible sur la rive gauche de l'Ottawa.

Pierre Faure, viticulteur, maison Braca, Sainte-Fay-la-Grande (Gironde), deux lots, un au bord du lac, l'autre sur l'Ottawa, près de moi, s'il se peut, ainsi que trois autres lots pour ses trois fils, Léonce, Louis et Elie Faure.

Madame Oster, rue de Clagny 7, Versailles, deux lots dont un au bord du lac. Vous verrez sur la carte que je vous envoie, que j'ai échangé un de mes lots avec cette dame, qui désire être voisine de M. Lafitte sur le Témiscamingue, comme à Versailles. C'est d'ailleurs M. Lafitte qui se chargera de tout ce qui concerne les deux lots de madame Oster.

M. Surell, 10 rue de Clagny, Versailles, un lot à l'intérieur, point sur le lac.

Paul Joanne, directeur des Guides Joanne et du grand dictionnaire encyclopidique de la France, maison Hachette, 79 Boulevard Saint-Germain, Paris 6, deux lots, dont un au bord du lac.

Louis Rousselet, directeur du dictionnaire de géographie universelle de Virien de Saint Martin, directeur du journal *La Jeunesse*, 126 Boulevard Saint Germain, Paris, deux lots, dont un sur le Témiscamingue.

Franz Schrader, directeur du grand atlas universel.

Virien de Saint Martin, secrétaire du club Alpin Français, 75 rue Madame, Paris, deux lots, l'un sur le lac, l'autre sur l'Ottawa, près de mes lots.

Général Turr, président de la société de percement de l'isthme de Corinthe, 50 boulevard de Courcelles, Paris, quatre lots, dont un au bord du lac

Désiré Brissaud, professeur agrégé d'histoire, président de la commission d'examen de l'école militaire de Saint-Cyr, 9 rue Mazarin, Paris, deux lots sur la rivière d'Ottawa.

Nous voici donc, monsieur l'abbe, à 64 lots, ou 64,000 francs. Avec 36 encore nous arriverons au chiffre 100 qui est notre ambition.

C'est monsieur Paul Lafitte qui nous a amené madame Oster et M. Surell. C'est monsieur Bonaparte Wyse qui nous a valu le général Turr, son beau-frère et son ami Carcenac, et non pas Carunac, ainsi que je le vois écrit dans la *Minerve*. A chacun son dû.

Ne croyez pas qu'aucun de nous ait murmuré contre la différence de prix entre nos 1,000 francs et les 100 piastres de vos colons. Nous avons tous parfaitement compris en quoi nous étions plus favorisés qu'eux, notamment par la construction d'une maison à la mode du pays.

Comme vous êtes des honnêtes gens, sans aucun but de lucre, et que vous avez confié la chose à M. le curé Labelle, nous ne pouvons avoir aucun doute sur la justesse et la justice de vos conditions.

Une question : je vois parmi les lots du bord de l'eau, un certain nombre qui sont plus petits que les autres, même il y en a de forts petits. Ces lots, quand ils sont minuscules, sont-ils considérés comme entraînant avec eux, le lot qui le continue dans l'autre rang vers l'intérieur ? Seconde question : Qui demande à payer en une fois le peut-il ? J'accepte le tiers des lots que vous m'avez marqués sur l'Ottawa, dans le cas où vous les jugeriez présentables. Avec ces lots, j'arriverai facilement au nombre de *cent*. Ci-joint une carte donnant l'état actuel des lots pris jusqu'à ce jour au bord de l'eau. J'espère que vous enverrez à chaque souscripteur un procès-verbal et tout ce qui concerne votre société.

Avec dévouement,

Votre tout reconnaissant ami,

O. Reclus.

Voici maintenant la lettre de M. Lucien Napoléon Bonaparte Wyse :

Paris, 10 Avenue Messine,
17 février 1886.

Au Révd. Père Gendreau, Collège d'Ottawa,

Très Révérend Père,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre aimable lettre du 18 janvier passé, je l'eusse fait plus tôt même, sans une absence de quelques jours que je n'ai pu éviter. M. O. Reclus

m'a envoyé un numéro de la *Minerve*, dans lequel je trouve sous les initiales J. J. F. un article des plus bienveillants sur l'ouvrage que j'ai eu le plaisir de vous offrir : *Le Canal de Panama*. Veuillez en remercier l'auteur.

L'*Ile au Chef*, à laquelle vous proposez si obligeamment de donner le nom de Bonaparte, pourrait, si vous le voulez bien être désignée dorénavant par le nom de son futur propriétaire " Bonaparte Wyse " ce qui ne saurait choquer personne, et paraîtra très naturel quoique très gracieux de votre part. Suivant vos instructions, je vous remets ci-inclus une traite à vu ou chèque sur Ontario Bank de Montréal de cinq mille francs, à l'ordre de J. L. Olivier, secrétaire-trésorier de la Société de Colonisation du lac Témiscamingue. Cette somme est destinée à payer la moitié des lots et des défrichements. Vous voudrez bien m'envoyer le reçu me constituant propriétaire à certaines conditions. Lors de mon prochain voyage au Canada, je vous remettrai une autre somme de cinq mille francs, et vous me ferez remettre les titres de propriété des 1000 acres que je prends pour moi, ma femme et mes enfants.

J'ai transmis au cardinal Bonaparte, mon cousin, le paragraphe de votre lettre le concernant et lui demandant de vouloir bien accepter le patronage de votre société de colonisation. Je lui ai donné en même temps des explications sur l'œuvre poursuivie, et lui ai envoyé une brochure " *au lac Témiskaming*." Vous trouverez ci-joint une copie de sa réponse dont vous pouvez faire tel usage qu'il vous plaira. Nous aurons occasion cet été de causer du concours qu'il pourra vous apporter plus tard. Je vous engage en attendant, à lui écrire en le remerciant de la sympathie qu'il vous exprime par mon intermédiaire.

J'ai tout lieu de croire qu'elle pourra se manifester dans d'autres circonstances d'une façon vraiment efficace. En attendant que j'aie le plaisir et l'honneur de faire votre connaissance personnelle, veuillez agréer, très Révérend Père, les assurances de la haute considération et de la vive sympathie,

De votre tout dévoué,

LUCIEN NAPOLÉON BONAPARTE WYSE.

P. S.—J'ai reçu le prospectus des études du collège d'Ottawa. Je vous fais tous mes compliments sur l'importance, le nombre des cours ainsi que la quantité des élèves. Merci de cet envoi que je répandrai pour assurer les familles hésitantes, qu'elles pourront trouver chez vous tous les éléments d'une éducation parfaite et beaucoup plus complète qu'on ne se l'imagine généralement en Europe.

L. N. B. W.

Extrait d'une lettre de Son Eminence le cardinal Bonaparte à son cousin M. Lucien Bonaparte Wyse.

Rome, 12 février 1886.

MON CHER LUCIEN,

Je viens vous remercier de votre bonne lettre et vous dire combien je supplie le bon Dieu, de vous combler de ses plus douces bénédictions ainsi que votre chère famille.

Je suis bien charmé de ce que vous me dites au sujet de l'avenir de la colonisation de certaines parties du Canada par des populations catholiques d'origine française, et des efforts faits dans ce sens par les bons ecclésiastiques qui s'occupent du lac Témiscamingue. La proposition si flatteuse que vous me transmettez, me touche infiniment, mais je crois cependant que dans les circonstances actuelles, mon patronage direct pourrait peut-être effaroucher quelques-unes des personnes qui ont déjà témoigné en France, de leurs sympathies canadiennes, et par suite ne contribuerait pas à aider les Révérends Pères dans leur belle, patriotique et sainte mission.

J'ai lu avec intérêt la brochure *au lac Témiskaming* et je prie le Seigneur de protéger l'œuvre de plus en plus. J'en suivrai le développement avec la plus vive satisfaction. En vous y associant, comme vous le faites avec le zèle louable et merveilleusement intelligent que vous apportez si volontiers aux grandes choses, vous contribuerez efficacement à son succès si désirable tout en servant l'humanité et la religion, et par conséquent la cause du bien par excellence et en tout.

Recevez, mon cher Lucien, l'expression de mes sentiments de profond attachement et croyez-moi toujours,

Votre très affectueux cousin,

L. CARDINAL BONAPARTE.

Ces rapports de colonisation avec la vieille France ont fait connaître notre société et lui ont valu le don de plusieurs volumes fort intéressants, que les auteurs eux-mêmes ont bien voulu offrir soit au Président, soit à la société de colonisation, avec leurs hommages respectueux.

Je mentionne surtout :

La terre à vol d'oiseau, par Onésime Reclus.

Le Canal de Panama, par L. N. Bonaparte Wyse.

Trois voyages en Afrique, par Alfred Marche.

La parole, par Paul Lafitte.

Société agricole des Pyrénées.

Mémoire de la Société Dunkerquoise, en 21 volumes.

Bulletin de l'Académie royale de Palerme en France.

Quelques numéros de la Revue autour du monde et plusieurs autres brochures.

Un des plus ardents zélateurs, M. Bonaparte Wyse a voulu venir voir notre Témiscamingue et juger de son avenir. Déjà il nous avait assuré les bénédictions et souhaits de succès de son illustre cousin, Son Eminence le Cardinal Bonaparte, comme je vous l'ai fait connaître dans le temps.

Lors de sa visite à Ottawa il était accompagné de son épouse et de ses enfants. Nous avons cru devoir lui faire une réception officielle au nom de notre société et organiser en son honneur une excursion au lac Témiscamingue.

La *Vallée d'Ottawa* dans son numéro du 22 août 1886, a donné un rapport du banquet offert par la société en l'honneur de M. Wyse et sa famille. Nous citons textuellement.

DINER A M. BONAPARTE WYSE.

Samedi soir, a eu lieu le banquet des directeurs de la Société de Colonisation en l'honneur de M. et madame Bonaparte Wyse. Etaient aussi présents le Révd P. Gendreau, président, le sénateur Clemow, le maire McDougall, M. Tassé, M. P., M. Baskerville, M.P.P., l'échevin Desjardins, M. A. Laperrière, M. Alphonse Benoit, M. P. H. Chabot et M. F. R. E. Campeau. Il est facile de voir par cette liste que les invitations n'avaient pas dépassé le cadre strictement officiel.

Les directeurs ont su donner un dîner digne de leurs hôtes distingués. Le menu était d'un délicat, d'un recherché, d'une variété à faire honneur aux tables parisiennes. Evidemment, les propriétaires du Russell House ont voulu montrer que leur cuisine peut satisfaire au besoin les plus difficiles. Et quels vins généreux, de marque fine, pour arroser tous ces petits plats !

Un esprit fort ingénieux, fort original, avait présidé à la rédaction du menu. Presque chaque plat était baptisé de façon à contenir une délicate allusion rappelant quelque souvenir napoléonien ou quelques-uns des incidents qui ont marqué la carrière du petit neveu du plus grand des Français. Quoique M. Lucien Bonaparte Wyse soit un grand voyageur, et qu'il ait même trouvé moyen de percer l'isthme de Panama, nous doutons qu'il lui soit jamais arrivé de déguster à la fois des poulets de Panama sautés aux champignons, des poires d'Austerlitz, du punch au Maraschino, des filets de bœuf du Long Sault, des petits pois de

Bytown, des pommes de terre du Témiscamingue, des tartelettes d'Ajaccio, etc., etc. Allez dire maintenant qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil !

Ce menu est assez original pour mériter d'être reproduit intégralement. Le voici :

Menu

POTAGE

Consommé à la Pâte d'Italie. *Cabinet Jerezane Xères.*

HORS D'ŒUVRE

Sardines à l'Orient. Olives d'Espagne. *Haut Sauterne.*

POISSON

Saumon bouilli, Sauce Homard. Pommes Parisiennes. *Haut Sauterne.*

ENTRÉES

Poulets de Panama sautés aux Champignons. Amourettes d'Agneau, Sauce Sauterne. Poires d'Austerlitz. *B. & G. Sparkling Hock.* Punch au Maraschino.

RELEVÉS.

Filets de Bœuf du Long Sault. *Pommery.*

LÉGUMES

Petits pois de Bytown. Haricots Verts de l'Ile du Chat. Chou-fleur de Mattawan. Pommes de terre de Témiscamingue.

SALADE

Macédoine au Génie Civil.

ENTREMETS

Plum Pudding, Brandy Sauce, Tartelettes d'Ajaccio. Charlotte Russe à la Canino. *Pomard.*

BONBONS

Gelée au Champagne. Glaces Napoléon. Biscuits Wyse. *Xerès, Porto, Bordeaux.*

DESSERT

Poires Rideau, Melons Gatineau, Pommes de Hull, Raisins, Noix, Biscuits, Avelines, Amandes, Fromage et Celeri.

Café Bonaparte.

Toutes ces bonnes choses savourées, quelques discours très brefs, très exquis furent prononcés. Le Père Gendreau porta d'abord la santé de la Reine qui fut bue avec enthousiasme. M Tassé venait d'arriver de Montréal. On lui confia la tâche agréa-

ble de proposer la santé de " nos hôtes," et, quoique pris à l'improviste, il s'exprima à peu près dans les termes suivants qui furent vivement applaudis :

M. le Président, Madame, Messieurs,

Je suis venu tout exprès de Montréal pour assister à cette charmante réunion. Le dernier arrivé, je demande d'être parmi les premiers à témoigner de mon attachement à une cause qui nous est commune.

Je suis trop Français pour ne pas m'unir de tout cœur à ceux qui ce soir veulent fêter le petit neveu d'un grand, du plus grand Français qui ait existé. Ce grand Français avait accumulé sur sa tête presque toutes les grandeurs et, quand l'on en descend, il est difficile de ne pas être grand soi-même. Je suis de ceux qui croient à l'hérédité du génie dans les familles. Je ne veux pas faire de politique, mais il est bien permis de se demander, à l'heure actuelle, si la France, que nous aimons tant, n'aurait pas besoin d'un Bonaparte ou de tout autre homme coulé dans ce moule, peu importe le nom ! pour la replacer là où elle fut, c'est-à-dire au sommet. (Appl.)

J'ai parlé du grand Napoléon. Laissez-moi vous rappeler que lorsqu'il s'éteignit lentement sur le rocher de Sainte Hélène, l'un de ses derniers rêves fut de fonder une patrie nouvelle, une patrie française, tout près d'ici, au n de l'Etat de New-York sur les bords du Saint Laurent. Voilà d'un siècle, nous avons résisté aux avances de l'aigle américain, même quand ces avances nous arrivaient par l'entremise de Lafayette et Rochambeau. Aurions-nous résisté si l'aigle fascinateur s'était appelé Napoléon Ier ? Heureusement que cette terrible tentation nous fut épargnée. (Ecoutez, écoutez !) Son petit neveu qui est notre hôte, ce soir, n'a pas été un fondateur d'empire, mais il s'est couvert de gloire dans une entreprise qui aura la plus grande influence sur le commerce du monde, le percement de l'Isthme de Panama. Il fut même le devancier de M. de Lesseps dans cette entreprise colossale. (Appl.) Il veut aujourd'hui participer à notre œuvre par excellence, l'œuvre de la colonisation, l'œuvre de l'avenir : qu'il soit le bienvenu ! Il agit non seulement en son propre compte, mais au nom de Français qui, eux aussi, désirent s'associer à nos labeurs. Ils veulent venir prendre racine à coté de nous sur le sol canadien : qu'ils soient tous les bienvenus ! J'ai rencontré à Paris plusieurs de ces amis du Canada, et je puis vous donner l'assurance que leurs sympathies sont aussi chaudes que sincères. On ne fait pas les choses à demi là-bas. (Appl.) Madame Bonaparte Wyse a bien voulu nous honorer de sa présence ce soir. Qu'elle soit aussi la bienvenue ! Si nos cœurs ne lui étaient déjà acquis, la France ne pourrait mieux les reprendre qu'en nous envoyant son image sous une forme aussi accomplie, Messieurs, à la santé de M. et madame Bonaparte Wyse. (Appl).

M. Bonaparte Wyse reçut une véritable ovation en se levant pour prendre la parole. Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer des notes complètes de son discours qui fut souvent applaudi. Il remercia d'abord M. Tassé d'avoir proposé sa santé en termes aussi flatteurs, puis exprima sa reconnaissance aux directeurs de la Société de Colonisation en formulant l'espoir qu'avant longtemps il aurait des titres plus considérables à leurs sympathies. Il suffit de parcourir le Canada, a-t-il dit, pour comprendre l'étendue de la perte que fit la France lorsqu'elle se laissa enlever cette importante colonie. C'est une perte irréparable politiquement parlant, mais que nous pouvons un peu réparer autrement en appuyant tous vos efforts pour l'extension du nom et du génie français. (Appl.) Je suis heureux de voir l'harmonie qui règne ici parmi les différentes classes de la société. Cette réunion d'élite composée de représentants de différente origine, m'en fournit une preuve charmante. Un pays a besoin de l'unité d'aspirations pour arriver à ses destinées. Vous travaillez à faire du Canada une grande nation : c'est une tâche digne de vos plus généreux, de vos plus puissants efforts. Merci, messieurs en mon nom et en celui de ma femme, du toast que vous avez proposé, et croyez bien que nous emporterons un durable et cher souvenir de toutes les délicates attention dont vous nous avez comblées. (Appl. prolongés.)

M. Bonaparte Wyse termine en proposant la santé des directeurs de la Société de colonisation. Puis viennent la santé du parlement fédéral et du maire de la ville. Le sénateur Clemow et le maire font des réponses qui sont fort applaudies.

Nos distingués voyageurs, accompagnés de presque tous les convives, se mettent ensuite en route pour la gare du Pacifique, afin de prendre le train à destination de Mattawan. On sait que de là ils se rendent jusqu'au Témiscamingue. Ils ont pour compagnons de route le Père Gendreau, M. F. R. E. Campeau et le Rév. Père Poitras.

Bon voyage !

De retour de ce voyage, M. Bonaparte Wyse nous a fait connaître son appréciation de notre œuvre dans la lettre suivante qu'il écrivait avant de retourner en Europe :

Victoria, de Vancouver, C. B., 3 septembre 1886.

Rév. Père P. E. Gendreau, O. M. I., président de la société de colonisation du lac Témiscamingue, Ottawa, au collége d'Ottawa.

Très Révérend Père,

Arrivé au terme de ma longue et rapide course à travers tout le Canada, je m'empresse de profiter d'un instant de répit pour vous exprimer de nouveau mon entière gratitude pour les attentions de toutes sortes dont vous m'avez comblé, ma famille et moi, pendant la très intéressante excursion que nous avons faite sur les bords pittoresques du lac Temiscamingue. Je vous prie d'être également notre interprète auprès de tous les directeurs de la société de colonisation et spécialement auprès du Rev. Père Poitras et de M. Campeau, qui ont eu l'amabilité de se joindre à nous pour nous accompagner dans le voyage en question. L'impression que j'emporte de la région si variée comprise entre le rapide du Long-Sault au sud et la dernière chute de la rivière Quinze au nord est des plus favorables. L'élargissement si remarquable de la rivière Ottawa qui forme le lac Temiscamingue proprement dit, me paraît surtout apte à une culture fort rémunératrice à partir du point où se trouve la factorerie de la compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la mission catholique. Sur près de trente milles de long (sans compter les bords si riants de la rivière Blanche) et dans une etendue assez large sur chaque rive du lac, les terres sont en général de très bonne qualité, et les roches disparaissent complètement. Comme c'est précisément dans la portion orientale de cette zône féconde que la société que vous présidez si habilement, possède les deux townships de Gingues et de Duhamel, il est certain que vous parviendrez très promptement à ouvrir à la civilisation une région jusqu'ici beaucoup trop inconnue. Vous avez compris en effet, avec un esprit d'entreprise aussi éclaire que patriotique, qu'il fallait à tout prix changer les conditions d'accès du Témiscamingue si l'on voulait en faire ce qu'il doit être : un centre agricole important. Vos efforts persévérants sont à la veille d'aboutir. Le succes a couronné vos travaux et les colons attirés par vous peuvent maintenant se rendre de la station de Mattawan à leurs terres en moins de douze heures. Ce résultat inespéré qui ouvre définitivement une contrée fertile, est suffisant pour le moment, mais je ne doute pas que l'on ne soit contraint bientôt (entraîné par la force même des choses) à améliorer et à agrandir encore les moyens de communication que vous avez sagement aujourd'hui appropriés aux besoins croissants du pays où vous avez fait suivre la croix par la charrue.

Je vous félicite d'autant plus de tout ce que vous avez fait, que vous avez pu ainsi venir en aide à de nombreuses et bien intéressantes familles du Canada français qui végétaient aux Etats-Unis et auxquelles vous donnerez en peu de temps une

honorable aisance. La prudence et l'adresse dont vous avez fourni déjà tant de preuves me sont un sûr garant que cette œuvre si belle prospèrera rapidement entre vos mains. Je serais heureux en ce qui me concerne de contribuer encore plus efficacement que je l'ai fait jusqu'à présent avec le concours de mes amis de France et en particulier de M. Onésime Reclus, à un résultat si excellent au point de vue humanitaire, moral et intelligemment patriotique. Il m'a été, croyez-le, très agréable de constater que l'appui sympathique que nous avions accordé d'instinct et de loin à votre entreprise était vraiment justifié même dans l'ordre économique. Quant au reste, déjà vous le savez, j'avais signalé au Cardinal Bonaparte à propos du Témiscamingue le rôle admirable du clergé canadien dans ces véritables mais fécondes conquêtes. Son Eminence a été très touchée de vos labeurs de tous genres et m'a chargé de l'informer de vos progrès, je me propose de lui en parler *de visu*, afin que mon cousin puisse, avec connaissance de cause, donner une preuve de la bienveillance spéciale avec laquelle il suit votre œuvre en attirant sur elle l'attention du Souverain Pontife.

Veuillez agréer, très révérend Père, l'assurance renouvelée de la haute estime et de la considération particulièrement distinguée de votre tout dévoué et reconnaissant,

LUCIEN N. BONAPARTE WYSE.

Rendu chez lui, il réunit nos souscripteurs et amis Français et leur fit rapport de son voyage. C'est depuis que nous avons reçu de M. O. Reclus, au nom des nouveaux adhérents, la demande de 100 autres lots aux mêmes conditions.

Nous avons hésité et même nous avons refusé pour le moment, voulant attendre le résultat de nos premières opérations. Mais tout dernièrement, M. Reclus revient à la charge. Il demande avec instance de nouveaux terrains. Plusieurs de ses amis, incertains de l'avenir de la France, veulent avoir un pied à terre en Canada.

L'argent n'est pas une considération. Si 1000 francs ne sont pas suffisants, ils donneront plus. Puis il avertit que si nous refusons, il s'en ira dans les cantons de M. le curé Labelle, tout en préférant notre Témiscamingue.

Sur de telles instances, nous avons cru devoir leur permettre d'acquérir de nouveaux terrains dans nos réserves, et nous ferons leurs défrichements à mesure que les circonstances nous le permettront.

Ce concours si efficace de ces messieurs de la vieille France, animés d'un esprit tout à fait patriotique nous a grandement aidé au développement de notre colonisation du Témiscamingue.

LAC KIPPEWA.

L'élan est donné, le courant est créé, et la colonisation peut maintenant marcher seule sur les bords du lac Témiscamingue. Nous tournons maintenant nos regards vers le lac Kippewa.

Cette région nous est peu connue, excepté par les rapports des RR. Missionnaires, surtout du Révd. P. Guigues, O. M. I., qui en parcourt les rivages chaque année depuis 20 ans.

L'année dernière, M. l'abbé Proulx accompagnait Sa Grandeur Monseigneur Lorrain qui visitait les groupes de sauvages et de blancs éparpillés dans cette immense région. Le Révd. Père Guigues était l'interprète et le guide. M. l'abbé Proulx, dans le récit de ses voyages qu'il faisait connaître sous forme de lettres adressées au journal " *La Minerve*," nous dit ce qui suit, dans sa correspondance du 23 mai dernier. Nous citons la *Minerve :*

" Le lac Kippewa est une immense araignée, mesurant une cinquantaine de milles dans sa plus grande longueur, avec des pointes et des baies, engendrant d'autres pointes et d'autres baies. Au fur et à mesure que nous avançons, nous voyons tour à tour se fermer les issues et s'ouvrir de nouveaux débouchés, c'est un véritable dédale de passages et de chenaux.

" Le lac Kippewa ne ment pas à son nom qui veut dire, *ce qui renferme, là où on est renfermé.*

" Tout à coup nous découvrons une ferme, deux fermes, toute une série de grandes fermes qui étendent leurs pâturages et leurs prairies sur les flancs de coteaux en pente douce. Il y a en tout une vingtaine de fermes défrichées en partie par les commerçants de bois pour l'alimentation des chevaux occupés à sortir les billots du bois. Ces fermes sont de 60 à 100 acres.

" Père Guigues, à qui appartiennent ces terres défrichées ?—A MM. Hindmann, Robert et Henry Kissick, Pratt, Watson, England.—Y en a-t-il encore d'autres sur les bords du lac ?—Certainement ; sur notre gauche, se rencontrent les fermes de MM. Stevens, Smith, Gibson, Russell ; en avant de nous celles de MM. Summerville, Hindeau, Edwards et Hunter, en tout peut-être une vingtaine.—Combien d'acres comprennent ces fermes ?—De soixante à cent acres et même plus.

Quelles moissons y récoltent-ils ? Du foin et de l'avoine, les deux choses dont les chantiers ont besoin surtout. Combien ces produits valent-ils, année ordinaire ? Cet hiver l'avoine se vendait 75 cents le minot et le foin $30.00 la tonne. Croyez-vous que le pays autour du lac Kippewa soit susceptible de devenir une contrée agricole ? Et pourquoi pas. Là où on a ouvert vingt grandes fermes, qui empêche d'en cultiver deux mille, quand l'espace est presque sans limites. Ces rivages me paraissent bien rocheux. Pas partout ; il y a maints endroits, comme vous verrez.

où l'on ne rencontre absolument aucune pierre. Plus on s'éloigne des grèves, plus le nombre des cailloux diminue. Du reste, que les bords d'un lac soient pierreux, c'est dans l'ordre. Quand l'homme creuse un puits, qui est un bien petit lac, il le maçonne ; quand Dieu a creusé un lac, qui est un bien grand puits, il l'a maçonné.—Bien dit. Quelle est aux environs l'espèce de terre ? Terre jaune, terre grise et terre glaise, enfin ce qu'il y a de mieux en fait de sol."

.....

Dans quarante ans, quels changements l'expansion nationale n'aura-t-elle pas apporté dans ces solitudes, où ne retentit guère aujourd'hui que la hache du bucheron ! pourquoi la race canadienne n'aurait-elle pas étendu ses rameaux jusque dans cette partie éloignée de ces domaines ? Alors ces beaux lacs seront entourés de riches maisons dorées, ces rivages seront bordés de villages florissants et de villes ambitieuses, ces eaux seront sillonnées par des bateaux à vapeur qui écouleront les produits d'un commerce considérable.

.....

Nous rencontrons un bateau à vapeur, dont le sifflet à la voix embaumée, fait rouler un vrai tonnerre d'échos dans les vastes silences de ces lieux.

Ce bateau à vapeur, transporté sur ces eaux lointaines, fait honneur à l'initiative canadienne française. Il appartient à M. Latour, d'Ottawa."

Sur ces données et dans le but d'encou[illegible]er la colonisation, la compagnie de chemin de fer a décidé de [illegible]struire une continuation de son chemin de fer depuis [illegible]mis[illegible]ingue jusqu'au lac Kippewa, distance de neuf mille[illegible] qu'à l'h[illegible] qu'il est, il n'y a aucune communication [illegible]

Les démarches faites auprès du gouvernement de Québec, demandant de l'assistance pour la construction d[illegible] ont obtenu les plus heureux résultats.

L'honorable M. Mercier, premier ministre de Québ[illegible] une grande preuve de son désir de travailler à la colo[illegible]n et au développement du pays en promettant pour aider la c[illegible]uction de ce chemin un subside égal à celui déjà obtenu d[illegible]rnement fédéral. Les travaux seront commencés cet [illegible] ter minés le 1er juillet prochain.

TROISIÈME RAPPORT ANNUEL

DE LA

SOCIETE DE COLONISATION DU LAC TEMISCAMINGUE

A MESSIEURS LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

Le bureau de direction, par son Président soussigné, a l'honneur de vous soumettre le troisième rapport annuel des opérations de notre société.

Comme il n'est pas nécessaire de reprendre l'historique de nos travaux depuis notre établissement, nous nous contenterons de mentionner les travaux et améliorations faits dans nos cantons pendant les douze derniers mois.

Depuis que nous avons fait le transfert de nos intérêts et de nos travaux de chemin de fer, à une compagnie régulièrement organisée pour l'exploitation de la navigation et du chemin de fer de Témiscamingue, depuis que nous nous sommes assurés des moyens de communication, comparativement faciles et peu dispendieux pour arriver à nos terrains, nous nous sommes occupés plus exclusivement qu'auparavant au défrichement de nos terrains et à l'encouragement des colons qui s'établissaient sur nos terres avec l'assentiment de notre bureau de direction, représenté sur les lieux par M. Laperrière, un de nos directeurs.

Dans le commencement, nous avions décidé de ne faire travailler à nos défrichements et donner de l'ouvrage qu'à ceux qui voudraient devenir colons et s'établir dans nos cantons, mais nous avons été obligés de modifier un peu cette détermination. Pendant la plus grande partie de l'été, les colons préféraient travailler sur leurs lots et négligeaient notre ouvrage dans le temps où nous aurions voulu presser nos travaux. Après cette expérience nous avons décidé d'avoir un conducteur de nos travaux et d'engager au mois les hommes qui voudraient travailler pour nous sans exiger leur établissement dans nos cantons.

M. J. Bellemare, un des premiers colons résidant à Témiscamingue, et recommandé par les Révérends Pères de la place,

engagé comme notre homme de confiance et chargé de diriger nos travaux.

Quand notre société de colonisation a été formée, nous pouvions facilement faire défricher le terrain dans les parties brûlées pour $10.00 de l'acre, et nous le pouvons encore aujourd'hui.

Or, avec la souscription de chaque sociétaire pour le montant de $100.00 et avec l'allocation du gouvernement, nous pourrions donner à chaque membre un lot de cent acres, payé, avec dix acres de défrichement. Mais plusieurs membres, en choisissant leurs lots, ne se sont pas occupés de savoir si ces lots étaient en brûlé ou en bois vert, ce qui fait une très grande différence dans le prix du défrichement et aussi dans la qualité de la terre. L'expérience nous l'a démontré, et M. Laperrière l'a constaté par lui-même, que dans certaines parties en bois vert, le défrichement coûte au dela de $20.00 de l'acre.

En laissant à nos membres, le droit de choisir leurs lots, nous nous engagions par là même à faire le défrichement sur les lots choisis.

En face de ces circonstances, nous avons cru prudent de ne défricher maintenant que cinq acres par lot de nos sociétaires et plus tard nous ferons le reste.

A l'heure qu'il est ces cinq acres sont en partie défrichés sur tous les lots choisis et désignés par les membres et seront ensemencés au printemps.

Maintenant nous désirons que ceux d'entre nous qui n'ont pas encore désigné leurs lots sur la carte, le fassent aussitôt que possible ou le nous le ferons pour eux, afin de terminer l'été prochain les premiers défrichements sur tous nos lots.

Les défrichements sur les lots choisis par nos souscripteurs français ne sont pas aussi avancés que sur nos lots, parce que le canton Guigues ou la plupart sont placés, n'était pas tout arpenté, et parceque nous n'avions pas assez de travailleurs à notre disposition. Ceux de nos colons résidant dans le canton Duhamel, qui travaillaient pour nous, préféraient de beaucoup rester près de leurs familles.

Mais maintenant les familles commencent à se fixer dans le canton Guigues, et l'automne dernier nous avons donné de l'ouvrage pour une partie de l'hiver à tous ceux qui veulent travailler pour nous sur les lots de nos souscripteurs français. M. Bellemare et ses hommes passent aussi une partie de l'hiver à bucher dans le canton Guigues.

Je ne puis passer sous silence l'excursion de l'automne dernier composée des délégués de la société de colonisation des marchands de Montréal, et de quelques amis de St Hyacinthe entre autre M. Louis Lussier, rédacteur du *Courrier de St Hyacinthe* et premier secrétaire de notre société.

Comme vous vous le rappelez, une société de colonisation organisée par M. L. E. Beauchamp, riche marchand de Montréal, avait demandé et obtenu de nous plusieurs lots dans le canton Guigues pour en faire le centre de leurs opérations. De grands abattis ont été faits sur le bord du lac près de la mine d'argent, mais n'ayant pu faire brûler cet abattis à temps le printemps dernier, ces messieurs ont remis leurs travaux à l'année prochaine.

M Beauchamp, enchanté de son voyage et des avantages que nos cantons offrent à la colonisation, est décidé plus que jamais à pousser avec activité les travaux de sa société.

M. Louis Lussier a fait, dans le *Courrier de St Hyacinthe* un rapport de son voyage tellement favorable, que l'on se propose d'établir à St Hyacinthe une société de colonisation analogue à la nôtre. Dans l'espérance du succès de ce nouveau projet, nous avons obtenu du gouvernement de Québec la localisation et l'arpentage d'un nouveau canton au sud de Duhamel, auquel on a donné le nom *Fabre*.

Au rapport de M. l'arpenteur Dumais, ce canton est tout aussi, si non plus favorable à la colonisation que les cantons qui nous sont déjà réservés.

Nous espérons que M. Lussier, qui a pris une si large part dans la rédaction de notre constitution se fera, à St Hyacinthe, le zélateur de notre œuvre de colonisation du Témiscamingue.

Au commencement du mois de décembre dernier nous avons demandé à notre agent, M. Bellemare, de vouloir bien nous faire un recensement détaillé des cantons Duhamel et Guigues, ce monsieur est allé de maison en maison prendre des informations et voici les détails qu'il nous donne au 31 décembre dernier.

112 familles résidentes, 399 âmes, 95 maisons, 116 granges, étables et écuries, 69 chevaux, 12 bœufs de travail, 160 bêtes à cornes, 64 moutons, 101 cochons, 653 volailles, 43 charrues, 37 herses, 5 faucheuses et moisonneuses, 2 moulins à scie, 1 moulin à farine, 1 moulin à bardeau, à lattes, à embouveter.

La récolte de l'année a été de 1019 minots de blé, 4936 minots d'avoine, 1927 minots de pois, 440 minots de mélanges, 48 minots

d'orge, 4012 minots de patates, 368 minots de betteraves, navets, 278 tonnes de foin, 2200 acres de terres en culture.

Ces détails minutieux n'intéressent pas ceux qui ne s'occupent pas de notre belle cause mais pour nous ils sont bien satisfaisants.

Nous avons déjà eu occasion de vous le dire, que grâce au grand commerce de bois qui se fait dans cette région il n'y a nulle part dans toute la province de Québec, un marché plus rénumératif pour les produits des colons qu'au Témiscamingue.

L'automne dernier, le foin se vendait $35 la tonne, l'avoine 75 cents le minot, les patates $1.50 la poche et ainsi de suite en proportion.

Nous ne serions pas dans le vrai, si nous voulions nous attribuer tout le mérite de ce qui s'est fait à Témiscamingue, d'un autre côté nous ne serions pas justes, si nous ne mentionnions pas dans ce rapport ce qui s'est fait en dehors de notre coopération mais en harmonie avec notre société, puisque tous ont le même but, l'établissement de la région du Temiscamingue. Commençons d'abord parce qui a été fait dans le village de

LA BAIE DES PÈRES.

Comme nous le savons, les révérends Pères Oblats établis sur la rive d'Ontario depuis vingt-cinq ans, pour la desserte exclusive des sauvages échelonnés depuis Témiscamingue jusqu'à la Baie d'Hudson, avaient été forcés, il y a environ dix ans d'établir une ferme, où par la culture et l'élevage des animaux, ils pourraient trouver leur subsistance, grâce au travail ardu des Frères convers de cette communauté. Ils étaient alors presque les seuls blancs établis sur un territoire d'au-delà de 100 milles carrés. Ils avaient la facilité du choix de leur terrain. Ils se dirigèrent du côté de Québec et commencèrent des défrichements dans une grande baie qui depuis est connu sous le nom de Baie des Pères.

Les succès qu'ils obtinrent dans la culture decidèrent le gouvernement de Québec à arpenter un canton dont la Baie était presque le centre géographique et était certainement appelé à être le centre des affaires.

Les commerçants de bois en faisaient aussi depuis plusieurs années un entrepot. Du fond de la Baie, ils avaient ouvert un chemin par lequel les provisions montées en canot jusque là étaient ensuite transportées au centre de leurs opérations fores-

tières. Ce chemin quoique non terminé est d'une grande utilité pour nos colons.

L'hiver dernier, dans le but d'encourager le commerce de bois par la Baie des Pères, et aussi pour accommoder nos colons, la compagnie de chemin de fer de colonisation du lac Témiscamingue a fait construire dans la Baie un quai de 450 pieds de longueur qui a coûté au-delà de $3,000. Comme conséquence immédiate, les MM. Gillies qui font un grand commerce de bois en arrière de nos cantons, ont fait transporter pendant l'automne, les provisions nécessaires pour leurs chantiers jusqu'à la Baie des Pères, et cet hiver, nos colons qui ont des chevaux trouvent facilement de l'ouvrage en transportant ces provisions jusqu'aux chantiers de bois.

Sur des demandes individuelles, le gouvernement fédéral a bien voulu établir un bureau de poste dont le nom est *Baie des Pères*, avec la promesse qu'à partir du printemps prochain la malle y serait transporté trois fois par semaine.

Le gouvernement de Québec a aussi établi son agence pour la vente des terres, avec instruction à l'agent de demeurer à la Baie.

Un citoyen d'énergie et digne d'encouragement, M. F. Coursol, a construit près du quai un magnifique moulin à scie, à farine, à lattes, à bardeaux et une machine pour blanchir et embouveter le bois, le tout est mu par la vapeur. Nous faisons des vœux pour que cette entreprise si dispendieuse et si nécessaire pour l'établissement d'une localité puisse répondre à l'attente de celui qui s'en est chargé.

EDIFICES RELIGIEUX.

Nous aurions dû mentionner plus tôt l'œuvre par excellence et remercier les Révds. Pères Oblats, pour les sacrifices si généreux qu'ils ont fait pour la construction des édifices religieux, qui ne dépareraient pas la plupart de nos paroisses canadiennes.

Les Révds Pères Oblats et les bonnes Sœurs Grises, pour encourager notre colonisation, ont abandonné leurs résidences sur la rive d'Ontario et sont venus se fixer sur leur ferme à la Baie.

Là, sans notre concours, sans notre assistance, excepté le don généreux de $100 fait par la société de colonisation diocésaine d'Ottawa sous l'habile direction de Sa Grandeur Mgr l'archevêque d'Ottawa, les Oblats ont bâti une jolie église de 45 pieds par 90, un presbytère à deux étages de 36 par 46 pieds, avec cuisine

et une résidence pour les Sœurs Grises, joli corps de bâtisse à deux étages avec deux ailes, une pour l'hôpital et l'autre pour l'orphelinat et l'école. Ces trois constructions sont en briques et situées sur une élévation au fond de la Baie. Elles présentent un beau coup d'œil au milieu des bâtisses du village. Je dis village, car dans cette localité, où il y a un peu plus d'un an, il n'y avait pas une seule maison, aujourd'hui nous y comptons vingt familles résidentes, trois prêtres, des religieuses, un notaire deux marchands, un maître de poste, un agent des terres de la couronne, un propriétaire de moulin, trois menuisiers charpentiers, un forgeron, un cordonnier.

N'est-ce pas, messieurs que ces détails sont encourageants et que nous avons raison d'être fiers de notre œuvre qui a occasionné un tel progrès.

J'oubliais de mentionner que M. Emmanuel Tassé, vice-prés. et gérant de la compagnie de chemin de fer de colonisation du lac Témiscamingue, pour encourager les efforts généreux des Pères et surtout du Révd. père Fafard, dont tout le monde admire le zèle et le dévouement, a bien voulu faire don à la mission de la Baie des Pères, d'une belle cloche du poids de plus de 600 livres, cette cloche sera bénite au printemps et placée dans le clocher de la nouvelle église où la première messe a été célébrée le jour de Noël dernier.

A propos de cloche, nous ne pouvons passer sous silence, ni ne pas remercier publiquement, M. le curé Labelle pour le don d'une autre cloche du poids de 1525 livres, présentée à la colonisation de Témiscamingue par sa loterie nationale. Cette cloche destinée à la future église de Saint Emilion, nous est offerte en considération de nos souscripteurs français. Comme vous vous le rappelez, elle a été bénite le 1er dimanche d'octobre dans la basilique de cette ville en présence de deux archevêques et deux évêques qui ont voulu prouver l'intérêt et la part que la religion prend à l'œuvre de la colonisation. La collecte faite à l'occasion de cette bénédiction a rapporté la jolie somme de $436.12, qui, suivant l'intention du donataire, devra être employé à la construction de l'église pour laquelle cette cloche est destinée.

Sa Grandeur Mgr Lorrain ira au printemps marquer cette place d'église qui sera construite dans le cours de l'été prochain.

Maintenant, je laisse à M. Olivier, notre secrétaire-financier, la charge de vous faire connaître l'état financier de notre société,

le montant des recettes et dépenses et le bilan de nos affaires le 31 janvier dernier, qui se lit comme suit :

RAPPORT FINANCIER.

J. L. OLIVIER, Secrétaire-Trésorier, en compte avec la Société de Colonisation du Lac Témiscamingue.

ÉTAT ANNUEL POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 31 JANVIER 1888.

RECETTES.

A caisse :	$	c.
Balance en caisse le 31 janvier 1887	55	73
Dépôts des souscripteurs français	3,965	95
Versements des sociétaires	1,030	00
Accompte sur vente de chemin de fer	20,000	00
	25,051	68

PAIEMENTS.

Par caisse :	$	c.
Balance due à la Banque Union le 31 janvier 1887	17,039	36
Dépenses	26	38
Défrichements	1,423	74
Emprunts remboursés	146	92
Don Onésime Reclus, pour chapelle	190	48
Lots des sociétaires (accomptes payés au gouvernement de Québec)	1,414	83
Remboursement aux sociétaires	50	00
Dépôts chez les Sœurs du Bon Pasteur	4,000	00
Balance en banque le 31 janvier 1888	608	07
Balance en caisse le 31 janvier 1888	151	90
	25,051	68

J. L. OLIVIER, *Sec.-Trésorier.*

BILAN DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION DU LAC TEMISCAMINGUE, LE 31 JANVIER 1888.

ACTIF.

Défrichements	$2,318	74
Compagnie du chemin de fer du lac Témiscamingue	6,125	28
Colonisation	886	01
Lots des sociétaires	1,650	72
Profits et pertes	141	01
Dépôts chez les Sœurs du Bon Pasteur	4,000	00
Balance en banque le 31 janvier 1888	608	07
Balance en caisse le 31 janvier 1888	151	90
	$15,881	76

PASSIF.

Versement des sociétaires	$ 3.665 00
Dépôts des souscripteurs français	11,404 42
Emprunts	812 34
	$15,881 76

J. L. OLIVIER,
Sec.-Trésorier.

Nous, soussignés, ayant soigneusement examiné les livres, comptes et pièces justificatives de la Société de Colonisation du Lac Témiscamingue, certifions que l'état de caisse et le bilan ci-dessus sont parfaitement corrects.

E. CHATEAUVERT,
JOSEPH COTÉ,
Auditeurs.

Ottawa, 4 février 1888.

Maintenant, messieurs, avant de terminer ce rapport et de vous en demander l'adoption, nous devons vous informer que dans le cours de l'année, M. Lucien Dubé, un des directeurs que vous avez bien voulu élire à la dernière élection générale a été forcé, par des raisons personnelles, de résigner cette charge. Nous avons élu à sa place M. le Dr Valade, et l'expérience nous a prouvé que notre choix avait été tout à fait judicieux, et nous espérons que vous confirmerez notre choix en réélisant ce monsieur à cette charge. Si ce rapport est adopté, je laisserai le fauteuil en vous priant de procéder à l'élection des directeurs pour l'année prochaine.

Le tout humblement soumis.

P. E. GENDREAU, O.M.I.
Président de la Soc. de Col. du Lac Témiscamingue.

Collège d'Ottawa, 7 mars 1888.

ÉLECTIONS.

Après lecture et adoption de ce rapport Sa Grâce Monseigneur Duhamel dit quelques mots d'encouragement et de félicitations aux Directeurs sortant de charge, puis on procéda par scrutin secret, à l'élection des Directeurs pour l'année suivante.

En voici le résultat :

Les Révérends Pères Gendreau et Poitras, MM. le Chevalier Campeau, le juge Olivier, Dr Valade, Chs. Desjardins et P. H. Chabot.

Les nouveaux Directeurs se réuniront immédiatement et éliront le Révd. Père Gendreau, président ; F. R. C. Campeau, vice-président ; J. L. Olivier, secrétaire-trésorier.

CONSTITUTION ET REGLEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION DU LAC TÉMISCAMINGUE.

Art. 1er—L'association fondée sous la constitution qui suit prend le nom de " Société de colonisation du lac Témiscamingue."

Cette association est fondée sous le patronage de Nos Seigneurs les évêques d'Ottawa et de Cythère, Vicaire-Apostolique de Pontiac.

Art. 2—Le siège de ses opérations est à Hull, comté d'Ottawa et province de Québec.

Art. 3—Le but de la société est de coloniser le haut de la région du lac Témiscamingue, en particulier les cantons Guigues et Duhamel, et à l'est de ces cantons, les avoisinant, une étendue de terre suffisante pour former deux autres cantons, en venant au secours des colons pauvres qui voudraient s'y établir.

Art. 4—Pour devenir membre de cette société, il faut donner son nom au conseil d'administration, soit par l'entremise de l'un des menbres du Conseil, soit par le secrétaire-trésorier, payer au moins le premier versement de sa souscription, et alors le trésorier devra soumettre cette demande à l'approbation du conseil d'administration. En cas de refus d'admission, la somme versée entre les mains du trésorier sera remise au dit appliquant.

Art. 5—La souscription des membres de la société est fixée à cent piastres par lot de cent acres pris par les dits souscripteurs, payable au comptant ou par versements annuels de pas moins de vingt piastres.

Les membres fondateurs de la société devront faire leur premier versement en quatre paiements égaux et consécutifs de cinq piastres chacun, le premier devenant échu dans les trente jours de la date de la reconnaissance de la société par le gouvernement, et les trois autres de trois mois en trois mois ensuite.

Art. 6—En retour de la dite somme, la société s'engage à défricher dix acres sur chaque lot de cent acres pris par les souscripteurs, et pour chacun desquels il aura été payé cent piastres : à payer le prix d'achat au gouvernement, et à livrer au souscripteur le billet de location du dit lot, cinq ans après le premier versement fait.

Art. 7—Il sera du devoir du secrétaire-trésorier, à l'époque des paiements annuels, de donner avis aux souscripteurs de payer leur versement, et si dans les trente jours après l'époque fixée pour tels paiements, ils ne sont pas faits, le patron en défaut cessera par là même de faire partie de la société, perdra ses droits et le montant de ses versements payés, et la dite société aura le droit de transporter son lot à un autre sociétaire.

Art. 8—Les affaires de la société seront gérées par un conseil d'administration, formé des patrons de la société, Nos Seigneurs les évêques d'Ottawa et de Cythère, et de sept directeurs, parmi lesquels on choisira un président et un vice président.

Le président préside les assemblées générales et les séances du conseil. Il a voix prépondérante.

En son absence, le vice-président le remplace avec tous ses pouvoirs.

En leur absence, un président *pro tempore* peut être élu.

Le secrétaire-trésorier choisi par le conseil n'a pas voix délibérative. Il sera le dépositaire et ne se dessaisira des sommes d'argent et autres valeurs appartenant à la société que sous la direction du conseil. Il tiendra les divers comptes dans lesquels il entrera toutes les opérations monétaires de la société régulièrement et sans retard. A la fin de l'exercice, ou plus souvent s'il en est requis par le conseil, il présentera à celui-ci ainsi qu'à l'assemblée générale de la société un état de compte des affaires financières de la société. Il tiendra aussi les minutes des délibérations du conseil et de la société, dans des régistres spéciaux, et les procès-verbaux seront signés par celui qui présidera l'assemblée et contresignés par le secrétaire.

Il pourra se nommer un assistant s'il le juge nécessaire ; mais cet assistant ne pourra agir au lieu et place du secrétaire qu'après que son choix aura été approuvé par le conseil.

Tout membre du conseil d'administration qui désirera se retirer de telle administration, le fera par avis donné au conseil d'administration par l'entremise du secrétaire-trésorier.

Art. 9—Les vacances qui surviendront dans le conseil d'administration, seront remplies par le conseil lui-même, et cette nomination vaudra jusqu'à la première assemblée de la société qui suivra cette nomination.

Art. 10—Sur réquisition du président, ou en son absence le vice-président, ou de quatre directeurs, et après avis au moins de six jours, le conseil sera tenu de siéger pour l'expédition des affaires.

Une assemblée générale de la société autre que l'assemblée annuelle, ne peut être convoquée que sur la décision de la majorité des membres du conseil par avis donné dans les journaux français d'Ottawa et de Hull, six jours au moins avant la date de telle assemblée.

Art. 11—Le quorum du conseil sera de trois membres, et celui d'une assemblée générale de la société, de dix.

Art. 12—Les séances du conseil seront ouvertes par une prière et par la lecture du procès-verbal de la dernière séance, et par l'inspection des livres de comptes, si le conseil ou l'un de ses membres le juge à propos.

Art. 13—Chaque année, pour le premier mardi de février, le Président, ou, en son absence, le Vice-Président, ou, en leur absence, quatre membres du conseil, convoqueront, par avis donné au moins six jours d'avance dans les journaux français publiés à Hull et à Ottawa, une assemblée générale des membres de la société, pour l'examen des affaires de la société et pour l'élection d'un conseil d'administration pour l'année suivante.

Les anciens membres du conseil seront rééligibles.

Lorsque plus d'un candidat aura été proposé pour la même charge, le secrétaire-trésorier comptera les votes, et le Président proclamera élu celui qui aura la majorité des suffrages.

Art. 14—Pour avoir droit de voter à une assemblée générale il faudra avoir payé ses arrérages et sa contribution annuelle pour l'année courante.

Tout membre absent et qualifié pourra donner une procuration à un autre membre l'autorisant à voter pour lui. A cette assemblée générale, tout membre pourra demander l'inspection des livres de comptes du secrétaire-trésorier.

Art. 15—Si l'assemblée générale du mois de février n'a pas lieu ou si l'élection des membres du nouveau conseil n'a pu être

faite à cette assemblée, le Président de telle assemblée devra l'ajourner *de die in diem*, jusqu'à ce que les élections aient été faites ou complétées.

Art. 16—Le secrétaire fera part au conseil de toutes communications qui lui auront été adressées se rattachant aux intérêts des colons et de la société.

Le conseil pourra nommer un député pour s'enquérir et faire rapport sur l'opportunité d'accorder ou de refuser les demandes soumises au conseil.

Le nom des votants devra être enrégistré sur chaque décision prise par le conseil, sur toute demande entraînant une dépense d'argent.

Le conseil pourra nommer un député qui aura la surveillance des travaux et fera rapport quand ces travaux seront faits en tout ou en partie.

Art. 17—Le gouvernement sera invité d'envoyer un de ses officiers aux séances du conseil d'administration, quand il sera question du tracé ou de la confection des chemins ou des secours que pourrait accorder le gouvernement.

Sur résolution adoptée par le bureau le nombre des membres a été limité à cent.

QUANTITÉ DE SEMENCE REQUISE POUR ENSEMENCER UN ARPENT.

Avoine, à la volée.....	2 à 3	minots	Fèves rameuses, en pieds	10 à 12	pintes
Blé-d'Inde, fourrage vert	3	"	Betteraves, en sillons..	5 à 6	livres
Blé, à la volée.....	1½ à 2	"	Carottes, en sillons....	3 à 4	"
Fèves (haricots) naines, en sillons	1½	"	Choux en couches, pour transplanter	½	"
Herbes des prés.....	3	"	Luzerne.....	20	"
Millet.....	½ à 1	"	Navets, en sillons.....	½ à 2	"
Orge, à la volée.....	2 à 3	"	Navets, à la volée.....	4 à 2	"
Panais en sillons.....	4 à 6	"	Oignons, en sillons.....	5 à 2	"
Pommes de terre (tubercules coupés)	10	"	Trèfle rouge, seul.....	15 à 20	"
Seigle, à la volée.....	1½ à 2	"	Trèfle blanc, seul.....	12 à 15	"
Graine de mil, seule....	½	"	Trèfle alsike, seul.....	8 à 10	"
Vesce, à la volée.....	2 à 3	"	Tomates pour transplanter.....	1½	"
Blé-d'Inde, en sillons..	8 à 10	pintes			

MÉLANGE DE GRAINES FOURRAGÈRES.

Trèfle, ensemble pour un acre	.....	10	livres.
Graine de mil, " "	.....	½	minot.
Trèfle rouge, " "	.....	1	"

QUANTITÉ NÉCESSAIRE DE SEMENCE

pour un certain nombre de plantes de pieds, ou sur une certaine longueur de sillon.

Asperges	1 oz. pour un sillon de 60 pieds.
Betteraves	1 oz. " " 50 pieds.
Blé-d'Inde	1 pinte pour 200 pieds.
Carotte	1 oz. pour un sillon de 150 pieds.
Céleri	1 oz. pour 3,000 plants.
Chicorée	1 oz. pour un sillon de 150 pieds.
Choux	1 oz. pour 2,000 plants.
Choux-fleur	1 oz. " "
Citrouille	1 oz. pour 40 pieds.
Concombre	1 oz. pour 50 pieds.
Dent-de-lion	1 oz. pour un sillon de 200 pieds.
Fèves naines	1 oz. " " 100 pieds.
Fèves rameuses	1 pinte pour 150 pieds.
Laitue	1 oz. pour 1,000 plants.
Navet	1 oz. pour un sillon de 100 pieds.
Oignon	1 oz. " " 100 "
Oognons plantés	1 oz. " " 150 "
Panais	1 oz. " " 200 "
Persil	1 oz. " " 150 "
Pois	1 pinte pour un sillon de 100 pds.
Poireau	1 oz. " " 100 "
Radis	1 oz. " " 100 "
Salsifis	1 oz. " " 70 "
Tomate	1 oz. pour 1,500 plants.

CONCLUSION

Il devra paraître évident à quiconque aura lu ce petit travail, que la région du Temiscamingue offre à la colonisation des avantages exceptionnels. Aussi sommes-nous en droit d'espérer qu'elle fixera l'attention de nos compatriotes, particulièrement de ceux qui se trouvent à l'étroit dans les vieilles paroisses.

de sillon.

ds.
ds.

ds.

ds.

ds.
ds.

eds.
"
"
"
"
pds.
"
"
"

t travail,
des avan-
er qu'elle
de ceux